

Séance de l'après-midi du 7 avril 2004

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 7 avril 2004 à 13 h
Centre de congrès, Hôtel Rimouski
225, boul. René-Lepage Est,
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 AVRIL 2004	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
QUESTIONS PAR LA COMMISSION	27
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS PAR LA COMMISSION	36
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS PAR LA COMMISSION	67
MOT DE LA FIN	86

SÉANCE DU 7 AVRIL 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette quatrième séance sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

10 Alors au cours de la séance de l'après-midi, nous allons poursuivre le questionnement de la Commission. Je mentionne également que la présente séance est également diffusée sur Internet.

15 Il y a toujours le mécanisme de questionnement par courriel qui est disponible également pour ceux et celles qui nous écoutent et qui voudraient poser des questions.

20 Avant de passer aux questions, je vais tout d'abord présenter certains documents que la Commission dépose. Alors ces documents-là vont être disponibles bien entendu sur le site de la Commission.

25 Le premier document est un rapport daté de janvier 2003 intitulé "The Effects of Seismic Activity on Marine Mammals in UK Waters, 1998-2000", donc un rapport sur une étude faite dans la mer du Nord notamment et autour des îles britanniques entre 1998 et 2000, concernant les effets des activités sismiques sur les mammifères marins dans les eaux limitrophes de la Grande-Bretagne.

30 Nous déposons également un document du Point Nature, Conservation Committee qui date d'octobre 2003, c'est un document préliminaire qui s'intitule "Guidelines for Minimizing Acoustic Disturbance to Marine Mammals from Seismic Surveys", donc c'est un guide de pratiques pour minimiser les effets des ondes acoustiques, des ondes sonores sur les mammifères marins. Donc c'est une version, un projet diffusé pour consultation par ce comité.

35 Également, nous avons un document daté de septembre 99, préparé à l'attention de US Geological Survey, donc un document américain intitulé, c'est un rapport final dans ce cas-ci, c'est "Marine Mammals Observations and Mitigation Associated with USGS Seismic Surveys in the Southern California Bight in 1999", alors ce document va être déposé. Il traite, encore une fois, des mesures d'atténuation associées aux lignes sismiques pour les mammifères marins.

40 Il y a un document qui semblerait déjà être inclus dans un autre document qui est déposé précédemment, mais je veux attirer néanmoins l'attention du public et des participants, c'est un document intitulé "Guidelines for Minimizing Acoustic Disturbance to Marine Mammals from Seismic Surveys", donc c'est une version encore de travail, dernière version officielle

45 d'avril 1998, encore un document établissant des critères pour minimiser les impacts. Ce document est utilisé en Europe.

Un document australien, si je ne me trompe pas, daté de février 2003 qui s'appelle "Vicki 3D Marine Seismic Survey WA-325-P and WA-327-P: Environment Plan", donc c'est encore une fois des projets de mesures de levés sismiques donc sur les effets de ces levés sur l'environnement marin. Ce document est déposé.

50 Et enfin, un document daté de juillet 2002 intitulé "Impacts of Marine Acoustic Technology on the Antarctic Environment", donc un document sur l'environnement limitrophe du continent antarctique qui également est déposé pour consultation disponible sur le site du BAPE.

55 DÉPÔT DE DOCUMENTS

60 PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, je vais aller du côté des membres du Comité et également des personnes-ressources, alors on va faire un petit tour pour voir, il y avait des documents ou des commentaires, je veux vérifier.

65 Je vais lire en même temps un peu pour savoir quels sont les documents, parce qu'il y en a certains ici, soit des documents ou des informations à venir.

70 Je sais que certains documents ont été déposés. Je vais débiter, étant donné que sur la première page que j'ai, il y a plusieurs documents ou d'informations relatifs à Pêches et Océans!

75 Ici, je fais un rappel donc, on a un document, une information par Pêches et Océans, ça concerne Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse pour les levés sismiques avant et après 2003, synthèse sur les dispositions légales de l'Office national de l'énergie pour l'émission des autorisations.

Apparemment, ce document-là devait être déposé jeudi? Monsieur Gilbert.

80 PAR M. MICHEL GILBERT:

Monsieur le Président, nos collègues de la gestion de l'habitat du poisson travaillent actuellement à essayer de rassembler l'information de façon la plus succincte et la plus claire possible, de façon à pouvoir la soumettre à la Commission le plus tôt possible.

85

Les gens sont en train de travailler là-dessus. À savoir est-ce que le document va être soumis en réalité demain, je peux pas vous le dire à prime abord, mais il est clair que dès qu'on aura complété le document, on va le transmettre à la Commission.

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y avait aussi une demande qui vous était adressée, ça concernait des vérifications à savoir si des suivis sont réalisés aux endroits où on retrouve des couloirs de sécurité, notamment dans le secteur du fameux "gully", vérification s'il existe des fiches d'information pour des observateurs de baleines installés sur les navires de levés sismiques.

Est-ce que vous avez des nouvelles de cette demande?

100 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

J'ai placé une demande dans le système ce matin pour avoir cette information-là, puis je suis en attente d'une réponse des personnes concernées, essentiellement sur la côte atlantique.

105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Également, concernant une demande qui a été formulée hier soir, ça concernait des mesures de bruit de fond dans le golfe Saint-Laurent. Monsieur McQuinn devait faire des vérifications, ou je sais pas si c'était vous ou monsieur McQuinn.

110 Est-ce que vous avez eu des nouvelles de ça ou c'est encore en traitement?

PAR M. MICHEL GILBERT:

115 Malheureusement, monsieur McQuinn ne peut pas être présent cet après-midi. Il est possible qu'il soit ici ce soir, mais je suis convaincu que lan est en train de travailler sur ce dossier-là et il devrait être en mesure de me fournir des informations.

120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y avait aussi une discussion, ça concernait le banc George en Nouvelle-Écosse, au large de la Nouvelle-Écosse, c'était des informations sur le genre de moratoire, si je me trompe pas, qui est en vigueur sur le banc George.

125 Est-ce que vous avez pu faire des recherches à ce sujet?

PAR M. MICHEL GILBERT:

130 Voyez-vous, c'est ça, pour peut-être une courte avant-midi, on a tout placé des
demandes dans le système pour essayer d'obtenir l'information, et dès qu'on va la recevoir, on
va vous la transmettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

135 Alors c'est bien.

Il y a d'autres informations, mais je pense que ça va aller. Il y avait des demandes plus
globales, ça fait qu'on va revenir plus tard, probablement dans les jours subséquents
concernant les autres demandes.

140

Notamment, ça concernait hier, lorsqu'on avait une discussion sur les habitats sensibles
qui peuvent exister dans le golfe Saint-Laurent, ça, on aura l'occasion de faire un suivi avec
vous, quelle information vous pouvez nous donner.

145

PAR M. MICHEL GILBERT:

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

150

Maintenant, du côté du Comité, je vais faire un petit tour en même temps pour voir!

On avait discuté hier justement des processus d'autorisation dans la mer du Nord et la
zone côtière américaine est des États-Unis. Il a été question aussi des projets de levés
sismiques refusés pour des raisons environnementales dans la mer du Nord ou la zone côtière.

155

Est-ce que vous êtes en mesure de faire des vérifications à ce sujet, qu'est-ce que vous
pouvez nous en dire?

160

PAR M. ROBERT JOLY:

C'est la même chose, on a lancé une demande pour commencer à faire des recherches.
C'est parti, pour le moment, je n'ai pas encore de réponse. On a commencé ça ce matin, mais
ça devrait aller relativement vite et on va colliger l'information dans un document qu'on va
remettre à la Commission dès qu'il sera fait.

165

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

170 Hier, on a quand même discuté un peu hier soir, mais je crois qu'on aura l'occasion d'y
revenir, ça concernait le rapport du Comité, à savoir notamment la section 7.1, les niveaux,
mais je crois qu'on va avoir l'occasion de revenir sur la notion de décibels dans la présente
séance. Ça fait que ça, on pourra en rediscuter, ça fait que je demanderai pas de suivi
immédiatement à ce sujet-là.

175 Du côté de la Commission géologique du Canada, il a été question de discuter pour la
façon d'interpréter les notions d'énergie, de kilojoules, de pression, kilopascals, décibels, je
crois que c'était mon collègue Jacques Locat qui avait mentionné ça hier.

180 Est-ce que vous avez regardé cet aspect-là?

PAR M. DANIEL LEBEL:

185 Oui, j'étais en communication avec un de nos collègues à Halifax qui avait fourni
l'information qui est présentée dans le document que vous avez en main.

190 Je voudrais en particulier vous référer à la page 7 du document où il y a un graphique
qui est présenté. Ce graphique provient d'une étude qui a été préparée par les gens de la
Commission géologique, en fait par monsieur Parrot en 1992, suite à des demandes concernant
les évaluations environnementales. On pourrait vous rendre disponible ce document-là, malgré
que je crois pas qu'il ait été publié. Il est en voie de révision en ce moment par monsieur Parrot
pour justement répondre à toutes les demandes qui viennent à ce sujet-là.

195 Donc il y a certaines données peut-être qui sont pas tout à fait à date, mais en général,
il m'a dit qu'il avait, au cours de la préparation de ce document-là, utilisé des références
reconnues pour différents éléments, et pour les données qui concernent la Commission
géologique, il y a une combinaison de données d'origine qui ont été recueillies dans la baie
d'Halifax pour les canons à air. C'est les figures que vous avez dans la partie supérieure, pour
les bulleurs 1086 et 185, ça a été pris avec des hydrophones directement sur le terrain.

200 Concernant les données datasoniques puis un kilojoule (1 kJ) "sparker", c'est des
données dérivées des spécifications du fabricant, c'est pour ça que les niveaux sont
horizontaux, il n'y a pas de mesure de variation selon les fréquences.

205 Concernant l'échelle, monsieur Locat demandait, est-ce que l'échelle était correcte.
Oui, l'échelle est correcte.

210 Monsieur le Président, vous nous demandiez si nous pouvions fournir l'information avec
l'échelle SPL pour avoir une espèce d'uniformité. Monsieur Parrot nous demandait de lui fournir
la référence concernant cette échelle-là, parce qu'apparemment, il y a des discussions sur cette
échelle-là même et il peut y avoir des variations. Alors pour qu'on puisse fournir cette

information-là de la bonne manière, on aurait besoin de savoir exactement quelle est l'échelle que vous voudriez l'avoir.

215 Enfin, les valeurs pour les vaisseaux et les baleines, c'est tiré de la littérature. Et la même chose pour les données dans le bas de l'échelle.

220 Concernant aussi la valeur de quarante livres par pouce carré (40 lb/po²) qui est référée concernant la Loi canadienne sur les évaluations environnementales, sur le graphique, on voit une ligne en pointillé tout au sommet, là, qui représente une valeur de deux cent vingt-huit (228) dB sur cette échelle-là qui est la limite qui déclencherait la loi. Donc vous voyez que tous les instruments et mesures qui sont montrés sur ce graphique-là sont en deçà de ce qui provoquerait pour la Commission géologique le déclenchement de la loi.

225 J'ai posé la question aussi pour les valeurs de conversion comme ça de PSD à SPL, et puis il n'avait pas de chose comme ça sous la main. Comme je vous dis, c'était une question de savoir qu'est-ce que vous vouliez exactement.

230 Et enfin, j'ai posé la question aussi concernant les niveaux de bruit dans le golfe et dans l'estuaire, si on avait des données à ce niveau-là, et lui n'en avait pas directement sous la main, mais il nous disait que probablement à la Défense nationale, il pourrait y avoir quelque chose ou auprès de Pêches et Océans à travers monsieur Kenley qui a fait des travaux à ce sujet-là sur la zone du Cap-Breton.

235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

240 Par contre, j'ai une petite réaction en fonction de la ligne pointillée que vous nous avez indiquée qui correspondait au seuil d'assujettissement à l'examen préalable.

245 Si je l'interprète correctement, c'est-à-dire que ce seuil-là, autrement dit, j'ai les fréquences en bas, donc ça veut dire qu'on fait référence à des bandes d'octaves, c'est-à-dire qu'intuitivement, j'ai pas lu le Règlement sur la liste d'exclusion, mais j'avais pensé que c'était plus une donnée en kilopascals, donc une donnée de pression brute, là, il semble que si on interprète la ligne de cette façon-là, c'est-à-dire que selon la bande de fréquence, à ce moment-là on doit vérifier selon par exemple si on prend GSI, cinquante hertz (50 Hz), c'est-à-dire que de toute évidence, GSI à deux cent quatorze (214) dB, cinquante hertz (50 Hz), ne dépasserait pas ce seuil-là.

250 Si on l'interprète de la façon que vous nous l'indiquez sur le tableau.

Par contre, si j'utilise par exemple un "sound pressure level", donc une pression totale en pascals des canons à air de GSI, j'obtiens une valeur qui va être différente de deux cent

255 quatorze (214 dB). Je sais pas c'est laquelle, je vais essayer de faire préciser aujourd'hui, mais
ça devrait être, d'après moi en tout cas, entre deux cent vingt (220 dB) et deux cent trente (230)
dB que j'obtiendrais, j'ai l'impression, des canons à air de GSI, en pression brute.

260 Mais là, comme je vous dis, selon le pointillé qui est là, je marche avec les bandes de
fréquences. Ça, c'est important de pouvoir vérifier quelle interprétation en fonction de la liste
d'exclusion on doit faire, pour savoir quand des grappes de canons à air sont soumises d'office
à un examen préalable à cause simplement de la puissance.

265 Là, ça soulève des questions à ce sujet. On aura l'occasion d'y revenir bien entendu.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

270 J'aimerais savoir, si on sait qu'est-ce qui a conduit à l'établissement de ce seuil?
Pourquoi on a choisi quarante (40 lb/po²)?

PAR M. DANIEL LABEL:

275 Oui, il m'a dit que l'élément original, c'est un comité, le COGLA qui, en janvier 85, a
donné cette norme-là. Monsieur Parrot participait à ces travaux-là à l'époque, et ils étaient
parvenus à des recommandations à ce niveau-là.

280 La raison exacte, je pourrais pas vous dire pourquoi le quarante (40 lb /po²), il m'a dit
qu'il y avait aussi des recommandations additionnelles concernant le temps qui doit être pris
pour déclencher l'appareil, qui devait être autour d'une milliseconde (1 ms) au départ et à l'arrêt
pour diminuer l'impact du canon.

Alors ça, ça n'a pas été intégré dans la loi, mais ils sont en train apparemment de
réviser ça, parce que ça a un effet assez important de la période de montée de la bulle.

285 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

290 Donc le Comité, c'est un jugement qu'ils ont porté sur ce quarante-là (40 lb/po²), il
faudrait demander à monsieur Parrot pour voir vraiment ce qui a conduit à cette valeur, c'est
ça?

PAR M. DANIEL LABEL:

Oui.

295 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

300 Je crois que ça fait le tour de l'ensemble.

Je vais maintenant demander aux gens du Comité s'ils ont des informations additionnelles à nous communiquer, suite aux séances précédentes. Monsieur Joly, monsieur Laliberté, allez-y!

305

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Monsieur le Président, après avoir discuté avec un des experts, monsieur Bernard Long qui a été responsable de l'acquisition du levé géodésique réalisé par la Commission géologique l'été dernier, il m'a mentionné qu'il y avait des gens de Pêches et Océans qui avaient placé des hydrophones dans la région de Rimouski et qu'il y avait possiblement des données qui avaient été enregistrées sur le bruit de fond dans l'estuaire et dans le golfe Saint-Laurent. Donc c'est une information verbale qui m'a été communiquée par monsieur Long.

315 Hier vous avez mentionné, vous avez demandé s'il y avait des études de bruit de fond qui avait déjà été réalisées, et peut-être qu'il y a des gens chez Pêches et Océans qui en ont.

PAR LE PRÉSIDENT:

320 Monsieur Gilbert, est-ce que vous avez connaissance de ces relevés faits par Pêches et Océans?

PAR M. MICHEL GILBERT:

325 Monsieur le Président, il a été mentionné hier, je crois, par nos experts qu'effectivement, on avait enregistré des sons, ou peut-être que ça a été mentionné par monsieur Lavoie de la Commission géologique, qu'il y avait – en fait, c'était pas une entente, mais par coïncidence si on veut, on avait le docteur Yvan Simard qui est titulaire d'une chaire du MPO à l'ISMER qui a fait des enregistrements à l'aide d'hydrophones dans le secteur de l'embouchure du Saguenay dans le Saint-Laurent.

330 Ces hydrophones-là ont été placés sensiblement au même moment où la mission de monsieur Long se déroulait dans l'estuaire. Puis selon les informations obtenues de monsieur Simard, effectivement ils ont pu enregistrer le signal qui était émis par les émetteurs qui étaient sur le navire de recherche de monsieur Long, puis je sais qu'il y a probablement des discussions pour essayer de valider les informations, à savoir si on est capable de détecter les signaux qui sont émis par les instruments qui sont utilisés, puis également pour valider peut-être le bruit de fond qui se trouve dans le Saint-Laurent.

335

340 Alors il serait facile de contacter monsieur Yvan Simard, ce que je peux faire, pour lui demander s'il y a moyen de rendre cette information-là disponible à la Commission.

Il faut bien comprendre que des informations scientifiques comme ça, il faut faire toujours très attention au niveau de la mise en contexte ou de l'utilisation de la donnée, parce
345 que souvent ces données-là doivent faire l'objet d'une validation, d'une interprétation, etc., de sorte que si jamais ces informations-là étaient rendues disponibles à la Commission, il est fort possible que Pêches et Océans demande que cette information-là soit traitée de façon confidentielle, de façon à ce que l'information ne soit pas prise hors contexte.

350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors si vous désirez, en tout cas on aura l'occasion d'y revenir, si le document que vous nous remettez, vous demandez de le garder confidentiel, on initie à ce moment-là une procédure où on examine le caractère confidentiel.

355 C'est la Commission à ce moment-là qui juge du caractère confidentiel ou pas de l'information et du préjudice. Par exemple, si vous alléguiez que c'est confidentiel, nous, on l'examine, on regarde vos raisons; si effectivement on considère qu'il y a un préjudice qui peut être subi, à ce moment-là, bien, on décidera dans cette hypothèse-là, on ne rendrait pas
360 l'information publique, et non seulement on ne la rendrait pas publique, mais on la conserverait pas.

Parce que le principe des commissions du BAPE dans des cas d'enquête publique est d'utiliser la même information que ce qui est disponible à tout le monde.

365 Mais on initie une procédure. Vous pouvez à ce moment-là, si par exemple on décidait que nous, on dit, bon, vous avez pas de préjudice, et on veut la rendre publique, vous avez un droit d'appel si vous voulez contester, et on reprend le processus. Vous pouvez avoir l'occasion de vous réentendre par exemple et après ça, on rend une nouvelle décision.

370 La façon qu'on fonctionne, les commissions sont pas assujetties à la loi québécoise, à la Loi sur l'accès à l'information, donc les commissions peuvent s'inspirer des paramètres de la Loi d'accès à l'information du Québec, mais ne sont pas assujetties à la loi. C'est un peu la procédure de traitement qui est en vigueur au Bureau d'audiences.

375 Donc la Commission décide par elle-même qu'est-ce qu'elle fait avec l'information en fonction des caractères confidentiels des préjudices allégués.

380 Donc maintenant, je vous laisse aller sur cette information-là, et vous nous reviendrez avec ça.

PAR M. MICHEL GILBERT:

D'accord, merci.

385

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc du côté du Comité, est-ce qu'il y avait d'autres informations?

390

PAR M. CAROL CANTIN:

Oui, la Commission hier nous avait demandé de produire un document relatif à l'entente sur les limites interprovinciales de 1964. Alors la Commission devrait recevoir le document probablement au cours de la journée à ses bureaux.

395

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Monsieur Joly, de votre côté, ça va?

400

PAR M. ROBERT JOLY:

Il y avait également eu une demande sur la manière dont les questions de risques avaient été considérées dans l'analyse du Comité. Alors nous allons déposer un document à cet effet-là également.

405

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. On avait discuté d'un tableau-synthèse sur les mesures d'atténuation avec, si je me souviens bien, avantages et inconvénients, disons utilité, performance de la mesure, est-ce que vous êtes en train de travailler ce document?

410

PAR M. ROBERT JOLY:

Oui, oui, ça, c'est en train d'être réalisé. On va pouvoir l'avoir au début de la semaine prochaine.

415

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

420

Du côté des personnes-ressources, Pêches et Océans, est-ce que vous avez des éléments, autres éléments à apporter à l'attention du public et de la Commission?

PAR M. MICHEL GILBERT:

425

Oui, en fait il y avait trois (3) éléments.

430

Premièrement, au niveau de la participation des personnes-ressources de Pêches et Océans, je tiens à préciser que nous avons libéré madame Marcelle Deslauriers de la Gestion des pêches à Québec par absence vraiment de questionnement sur tout ce qui touche la gestion des pêches.

435

Si jamais la Commission avait un questionnement vis-à-vis cet aspect-là, il y a aucun problème à prendre les questions en délibéré et les communiquer à la Gestion des pêches qui pourrait vous fournir une réponse dans les plus brefs délais.

Monsieur McQuinn, tel que prévu, est absent des séances de cet après-midi, mais il nous a informé qu'il est possible qu'il soit présent quand même ce soir.

440

Oh! Je vais retirer ce que je viens de dire, monsieur le Président, puis ça me fait plaisir de voir monsieur McQuinn qui est présent avec nous!

445

Pour le deuxième point, puis le point a déjà été réabordé en début de séance cet après-midi, c'est tout ce qui touche la question de l'acoustique, les niveaux sonores, les conversions, l'utilisation, la comparabilité des différentes sources d'information qui sont manifestées.

450

D'un point de vue scientifique, je pense, on se le cachera pas, Pêches et Océans ne possède pas une expertise hautement étoffée en acoustique marine, de sorte qu'il est difficile pour nous souvent d'aller trop dans les détails de l'acoustique marine. Puis je crois que c'est la même chose un peu de façon générale, dans la majorité des gens qui ont participé aux séances jusqu'à maintenant.

455

Puis moi, au nom de Pêches et Océans, je ferais la recommandation à la Commission de, dans la mesure du possible, de façon à dissiper toutes les inexactitudes, les difficultés de comparabilité entre les différentes sources d'information, des sources de données, les types d'unités qui sont utilisées pour les émissions sonores, je recommanderais fortement à la Commission de s'adjoindre un expert en acoustique marine qui pourrait peut-être éventuellement faire des présentations et essayer de démêler un peu tout l'imbrroglio qu'on a pu voir au cours des derniers jours autour des questions sonores.

460

465

Puis je vais vous donner simplement un exemple! C'est qu'on en était rendu à comparer une source qui, en termes d'énergie, libère douze kilojoules (12 kJ) qui génèrent un niveau sonore de deux cent vingt-huit décibels (228 dB) que l'on compare à une source d'énergie comme les canons à air comprimé qui requièrent six cent quatre vingt-six kilojoules (686 kJ) et qui, selon les informations obtenues, génèrent des niveaux sonores de deux cent quatorze décibels (214 dB). Alors on peut voir simplement, en faisant cette comparaison-là,

qu'il y a des manques d'information à quelque part, que peut-être les comparaisons ne se font pas de la façon la plus purement scientifique et acceptable.

470 Puis dans ce contexte-là, ce serait important d'essayer de démystifier un peu toute cette question-là en allant vraiment dans les détails sur qu'est-ce qui est possible de comparer en termes de données et quels sont les critères que l'on doit utiliser pour comparer différentes sources sonores, comme par exemple les cargos, les navires, hors-bord, les canons à air comprimé ou les "sparkers" qui sont utilisés par exemple par la Commission géologique du

475 Canada. Je pense que tout l'exercice ici en bénéficierait grandement.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Je prends bonne note au sujet de votre expertise en acoustique.

480 Bon effectivement, on va continuer à essayer de savoir par exemple dans quel but et pour quelle fin on veut utiliser telle référence de mesure de son. On va voir qu'est-ce qu'on est capable de sortir comme information pour aider à la compréhension de tous dans ce domaine-là.

485 C'est certain que c'est un sujet qui est très complexe, on va voir qu'est-ce qu'on peut obtenir, soit par des demandes par écrit, soit bon, auprès de Pêches et Océans ou soit de la Commission géologique ou soit des membres du Comité, on va pour l'instant procéder de cette façon-là.

490 Bien entendu, la question d'expertise, la Commission, en fonction de l'information et la compréhension qu'elle va avoir, bien, elle va juger à ce moment-là si elle a besoin d'expertise additionnelle. Donc on va regarder, faire un bilan de ça en fonction de ce qu'on est capable d'obtenir ici comme information.

495 C'est ce que je peux vous dire à ce stade-ci sur la question de l'acoustique marine.

PAR M. MICHEL GILBERT:

500 OK, je vous remercie.

 Concernant le troisième point, en fait la majorité de mon temps ce matin au bureau a été consacré à essayer de commencer à voir ce que Pêches et Océans peut être en mesure de fournir en lien avec la question de la Commission d'hier soir qui touche la cartographie des

505 zones sensibles pour les mammifères marins.

 On commence, là, j'ai fait des contacts avec des gens au MPO, je n'ai pas l'autorité à l'heure actuelle de vous fournir cette carte-là.

510 Par contre, ce que Pêches et Océans peut être en mesure de faire, il existe quand même un certain nombre d'informations qui ont été publiées dans la littérature scientifique, qui peut vraiment donner des bonnes indications sur les principales aires de concentration de mammifères marins dans le golfe du Saint-Laurent, et Pêches et Océans n'a aucun problème à fournir cette information-là, soit la liste de référence ou les documents publiés qui touchent cette question-là.

520 Pêches et Océans possède également aussi des informations qui sont non publiées, des données qui sont validées mais qui n'ont pas fait l'objet de toute une interprétation et d'une revue par les pairs, Pêches et Océans possède un certain nombre de ces informations-là, par exemple sur des observations de mammifères marins à partir de navires de recherche, par exemple aussi sur toute l'océanographie physique et la modélisation qui en a été faite, qui en a été développée à l'Institut Maurice-Lamontagne, puis il y a même des travaux de recherche en cours qui essaient de lier toute cette modélisation-là à la productivité ou aux zones de production ou à des indices, si on veut, de production dans le golfe du Saint-Laurent, Pêches et 525 Océans possède cette information-là, elle peut être rendue disponible à la Commission en prenant bien soin de mentionner que c'est une information qui est non publiée puis qui demande encore à être interprétée, un peu comme les informations du docteur Simard auxquelles je faisais référence.

530 Puis Pêches et Océans serait probablement en mesure de fournir ces informations-là. Mais à l'heure actuelle, on n'a pas l'autorité de fournir une carte dans laquelle on cartographierait de façon très sommaire les zones de concentration de mammifères marins. Parce que comme je le mentionnais hier, lors de la séance d'hier soir, c'est un exercice qui est extrêmement fastidieux, qui requiert une vaste gamme d'expertise scientifique, qui demande un long processus d'analyse qui inclut, un peu comme madame Lesage le mentionnait, des analyses spatiales, puis qui ultimement, une fois qu'une carte comme ça est produite, demande 535 une revue par les pairs assez rigoureuse, de façon à pouvoir publier une carte comme ça avec suffisamment de confiance et de rigueur scientifique.

540 Dans ce contexte-là, Pêches et Océans n'est pas en mesure à l'heure actuelle de fournir une cartographie sommaire des aires de concentrations de mammifères marins, mais il existe tout un paquet d'informations que Pêches et Océans peut rendre disponible, de façon à aider à mieux localiser ces zones-là puis avoir une idée assez sommaire de leur dimension.

545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Néanmoins, sans chercher la cartographie de façon précise, est-ce qu'on pourrait quand même avoir des aires où par exemple, il faut avoir une approche d'extrême précaution par exemple?

550 Par exemple, si je prends, j'ai une carte ici, je la regarde devant moi, bon, je prends Gaspé, face à Gaspé, bon, vous avez mentionné ce secteur-là hier, est-ce que c'est quelque

555

chose qui est dix kilomètres (10 km), vingt kilomètres (20 km), cinquante kilomètres (50 km), si je m'en vais franc est par exemple de Gaspé, est-ce que c'est une zone qui est très vaste face à Gaspé, la zone où on doit se poser des questions, ou si c'est une zone restreinte et ainsi de suite?

560

Il y a pas moyen quand même d'avoir une idée, même si on met une étampe préliminaire, sujet à révision, etc.?

PAR M. MICHEL GILBERT:

565

Voyez-vous, les sources d'information qui sont utilisées pour développer une telle cartographie, bon, incluent des observations bien sûr qui sont faites à partir du milieu terrestre par un réseau qui est existant.

570

Ça inclut des observations qui sont faites lors de missions de recherche qui sont menées par le MPO dans certaines régions, pas dans l'ensemble du golfe, et incluent aussi des observations qui sont vraiment dirigées vers les inventaires de mammifères marins.

575

Dans tous les cas, il est clair que généralement, il peut y avoir des manques d'information dans certaines régions qui nous empêchent de vraiment définir, puis si on pose simplement la question à un mammifère marin, puis madame Lesage pourra le confirmer, si on demande où on peut trouver des mammifères marins dans le golfe, la première réponse qu'on va probablement nous donner est partout!

580

Alors il faut à ce moment-là définir un certain nombre de critères qui vont nous permettre de définir ou, si on veut aussi, de circonscrire les zones où on va avoir une plus grande concentration.

585

Puis on pourrait ultimement, je dis pas que c'est ça qu'il faut faire, mais je vais vous donner un exemple extrême, que si on peut utiliser par mesure de précaution, essayer de protéger tous les endroits où on risque de trouver de la baleine bleue ou du béluga du Saint-Laurent durant l'hiver ou même de la baleine franche qui vient de la baie de Fundy, on pourrait être porté à prime abord, dans un cas extrême, à vous cartographier des immenses zones qui finalement serviront pas vraiment les intérêts de la Commission, parce que si on identifie ces zones-là, puis si on base notre jugement sur la dimension de telles zones pour après ça, essayer de dire, bon, on pourrait pas faire de sismique dans cette région-là ou dans cette région-là, ça servirait pas très très bien les intérêts de la Commission.

590

Ça fait que c'est dans ce contexte-là que Pêches et Océans est très très hésitant à fournir une cartographie, qu'elle soit sommaire ou non, sans avoir mené un exercice rigoureux qui nous permette de fournir une carte qui est suffisamment détaillée pour être utilisée à cette fin.

595

On n'a pas de problème à fournir toutes les informations factuelles que nous avons en notre possession, de façon à permettre à la Commission d'avoir une idée de la dimension et de la localisation de ces zones-là.

600 Mais je crois qu'on s'aventure sur un terrain sur lequel on pourrait vraisemblablement éventuellement peut-être pas reculer, en fournissant une carte où Pêches et Océans établit de façon préliminaire des zones de concentrations de mammifères marins, en utilisant une approche de précaution.

605 Il faut définir des critères dans quelle mesure on va utiliser une telle approche, comment on va utiliser cette approche-là, quels sont les critères qu'on va utiliser et quelles sont les sources d'information qu'on va utiliser et qui vont être valides pour un tel exercice.

610 C'est pour ça que je vous dis, dans ce contexte-là, c'est extrêmement difficile. C'est pas que Pêches et Océans ne veut pas collaborer, au contraire on est prêt à mettre à la disposition de la Commission toutes les informations factuelles qu'on a à notre disposition.

615 Maintenant, un exercice de cartographie sommaire, je vais utiliser une expression un peu péjorative, en prenant un crayon sur un coin de table puis en essayant de tracer à main levée des zones comme ça, je pense pas que ça servirait les intérêts de la Commission dans ce contexte-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

620 C'est ça, ça peut dépendre du point de vue où on se place.

625 Par exemple, sur le site Internet de Pêches et Océans, on a quelques figures, je les ai ici, on pourra vous les montrer tout à l'heure, bon, on a par exemple la pointe de Gaspé, on a un rectangle concernant le rorqual bleu. Bon, on parle d'une présence de l'espèce, mais à l'intérieur, on retrouve une aire d'alimentation et une aire, deux (2) aires d'alimentation, deux (2) aires de concentration, une aire d'alimentation.

Donc vous avez déjà publié certaines informations, ça veut dire.

630 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Est-ce que je pourrais vous demander exactement l'origine du document, monsieur le Président?

635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais le passer à l'analyste et elle va vous le montrer.

PAR M. MICHEL GILBERT:

640

Monsieur le Président, ces cartes-là viennent vraisemblablement du système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson qui sont des aires d'alimentation qui ont été identifiées avec certaines aires de concentrations pour le béluga, etc.

645

Ces cartes-là, ces zones de distribution là, qui incluent, sont basées sur des informations très sommaires, puis souvent incomplètes, sont basées sur des informations scientifiques, mais qui ne sont cependant pas complètes.

650

Mais effectivement, ça peut correspondre à une cartographie qui, on dirait très sommaire, mais qui demande quand même à être validée à la lumière de toutes les informations que nous avons en main.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

655

J'aurais une question concernant la réponse. Dans votre réponse, vous avez utilisé le terme fastidieux, est-ce qu'on pourrait m'expliquer, j'ose pas donner ma définition, mais qu'est-ce que vous voulez dire par fastidieux?

PAR M. MICHEL GILBERT:

660

Je tiens à m'excuser. Peut-être que j'ai pas utilisé nécessairement le bon terme.

665

Je veux simplement dire que c'est un exercice scientifique qui est de longue haleine, qui implique plusieurs personnes, plusieurs experts scientifiques qui, dans certains cas, peuvent avoir des vues – puis ça, on le voit habituellement dans tous les milieux scientifiques – qui ne concordent pas nécessairement entre elles et qui demandent certain nombre de discussions, d'analyses, etc. Ça, c'est un premier cas.

670

Ça exige aussi également des analyses. Aller recueillir l'information dans toutes les sources possibles qui ne sont pas uniquement au MPO, mais qui peuvent exister à l'extérieur du MPO, qui ont été prises par des experts ou des organismes qui ne font pas partie du MPO, alors il faut faire des efforts pour aller recueillir ce maximum d'information là.

675

Il faut prendre l'information, toute l'analyser, essayer de mettre en lien les différents facteurs qui peuvent expliquer les zones de concentration, etc.

680

Donc quand je voulais dire fastidieux, je veux simplement mentionner que c'est un exercice de longue haleine qui implique l'implication de plusieurs personnes, qui demande beaucoup de temps, beaucoup de discussions, beaucoup souvent entre les chercheurs de négociations si on veut et qui, ultimement, un coup qu'on est arrivé à un produit qui peut être acceptable, doit faire quand même l'objet d'une revue par les pairs, par des gens qui sont

externes à l'exercice, de façon à avoir une approche scientifique rigoureuse qui nous permette d'établir avec confiance que voilà les zones que selon nos connaissances et notre jugement peuvent constituer des zones sensibles pour les mammifères marins.

685

Ça fait que je voulais simplement mentionner, par ce terme-là, que c'est un exercice long qui implique beaucoup de personnes, qui nécessite énormément de coordination, probablement un certain nombre d'ateliers en cours de route, pour mettre en commun l'information, etc.

690

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Donc si j'ai bien compris, le MPO serait prêt donc à transmettre les documentations disponibles publiques sur différents secteurs, différents articles, laissant sous-entendre, est-ce que j'ai bien compris que la Commission pourrait faire sa propre synthèse ou peut-être même sa propre carte?

695

Si on se rappelle la question tantôt, des spécialistes dans le domaine du son, on l'est pas dans le domaine de la cartographie.

700

PAR M. MICHEL GILBERT:

En fait, ce n'est pas au MPO de déterminer si la Commission doit être en mesure, doit faire sa propre carte ou non. En fait, je pense que c'est à la Commission de le déterminer.

705

Ce que le MPO peut faire, c'est mettre toute l'information que le MPO possède en disponibilité, l'information factuelle qui permette, comme monsieur le président l'a très bien expliqué, d'avoir une carte sommaire sans préjudice, si on veut.

710

Mais je dois vous avouer qu'à l'heure actuelle, je n'ai pas l'autorité pour faire cet exercice-là au nom du MPO, rendre service à la Commission.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

En fait, la question ou la demande qui pourrait être adressée à cette étape-ci, je crois que c'est quand même un des enjeux identifié comme étant important, la question de la protection des habitats critiques, est-ce que ce serait possible d'avoir, bon, en plus de l'information dont vous parlez, d'avoir une sorte d'énoncé simple qui permettrait d'avoir une appréciation des besoins, du temps, des délais pour que ces habitats critiques là puissent être identifiés?

720

PAR M. MICHEL GILBERT:

725 Oui, ça pourrait probablement, un tel énoncé pourrait être formulé par le MPO qui
décrirait les étapes nécessaires, peut-être même on pourrait mentionner les différentes
expertises nécessaires à pouvoir réaliser cet exercice-là, de même peut-être aussi qu'une
estimation des échéanciers qui seraient requis pour compléter l'exercice.

PAR LE PRÉSIDENT:

730 Au moins les délais, parce que c'est toujours un peu aléatoire de fixer des dates
précises dans le temps, mais un délai. J'imagine que ce serait des réductions successives à
mesure que l'information progresse, donc il y aurait différentes étapes charnières, avoir une
idée du processus à ce moment-là pour arriver à qu'est-ce qu'on obtient au bout de six (6) mois,
735 au bout d'un an de raffinement, etc., pour nous permettre d'avoir une petite idée.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

740 Si je saisis bien votre propos, est-ce que je peux déduire que la connaissance actuelle
permettrait éventuellement déjà d'identifier ces éléments, autrement dit on connaît déjà
relativement bien la situation pour pouvoir arriver à produire ça, puisque c'est une question
d'analyse et d'interprétation qui reste à faire, c'est ça?

PAR M. MICHEL GILBERT:

745 Monsieur le Président, je crois que je peux vous dire avec confiance, puis madame
Lesage ou monsieur McQuinn me corrigeront, je crois qu'il y a quand même beaucoup
d'informations disponibles qui peuvent contribuer à générer une telle cartographie dans un
échéancier donné.

750 Mais il faut pas non plus se le cacher qu'on pourrait encore faire dix (10) ans de
recherche, puis on n'aurait pas toute l'information nécessaire. Mais il existe quand même
beaucoup d'information à l'heure actuelle qui nous permette de cartographier des habitats
comme ça.

755 Par contre, pour tenir compte des manques d'information sur certaines régions, et sur
certaines espèces, sur certaines particularités ou certaines périodes de temps durant lesquelles
ces mammifères marins là sont présents ou absents de la région donnée, ça fait
nécessairement intervenir une approche de précaution et qui demande l'établissement d'un
760 certain nombre de critères, à savoir dans quelle mesure, comment on va appliquer une telle
approche de précaution.

Est-ce qu'on va par exemple utiliser des zones tampons, par exemple? Est-ce qu'on va
demander à combler des manques d'information criants par des travaux additionnels, etc., etc.?

765 Mais effectivement, je pense que je peux vous mentionner avec confiance qu'il y a
quand même beaucoup d'information disponible dans le golfe du Saint-Laurent par rapport au
reste de la côte est du Canada qui nous permette de dégager une cartographie avec laquelle,
en appliquant une approche de précaution adéquate, on pourrait mieux gérer les activités qui
770 risquent d'avoir des impacts sur les mammifères marins, incluant l'exploration sismique.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Merci.

775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous comprendrez aussi, dans l'exercice pour bien comprendre le golfe Saint-Laurent,
même si ici on est une commission formée par le ministre de l'Environnement du Québec, il
reste quand même que l'ensemble du golfe bien entendu intéresse la Commission, ne serait-ce
780 qu'à des fins de compréhension.

Donc si jamais vous nous donnez des indications, pas nécessairement arrêter à la
frontière administrative entre le Québec et Terre-Neuve. On aimerait savoir aussi jusqu'où ça
se prolonge, ces zones-là.

785

PAR M. MICHEL GILBERT:

Je peux déjà vous affirmer que les régions où on sait qu'il y a des aires de concentration
de mammifères marins dans le golfe du Saint-Laurent transgressent évidemment les frontières
790 du Québec, et qu'il y a probablement au moins une ou quelques-unes de ces régions-là qui
recourent les territoire du Québec et d'autres provinces atlantiques.

Donc il faut, dans un exercice comme ça, oublier, si on veut, les frontières
administratives ou juridiques entre les provinces, etc., de façon à avoir une approche qui est la
795 mieux, qui reflète le mieux, si on veut, les particularités de l'écosystème en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

800

Bon, Pêches et Océans, est-ce que ça va?

PAR M. MICHEL GILBERT:

805 Madame Lesage me mentionne une précision, je pense qui est importante.

Actuellement, de la façon que les responsabilités sont réparties parmi les différentes régions du MPO dans le Canada atlantique, à l'heure actuelle, la région du Québec a la responsabilité de l'ensemble des mammifères marins qui peuplent le golfe du Saint-Laurent.

810

Donc ça fait pas intervenir en théorie d'autres régions du MPO.

PAR LE PRÉSIDENT:

815

Merci de la précision.

Oui, du côté du Comité, monsieur Laliberté!

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

820

Oui monsieur le Président. Hier, on a abordé la notion d'acquisition de connaissances lors d'éventuels levés géophysiques dans le golfe du Saint-Laurent. À cet effet, madame Lesage avait mentionné qu'il serait peut-être intéressant de "taguer" certaines baleines afin de pouvoir les suivre et connaître leur profondeur et la température de l'eau.

825

Les déplacements des mammifères marins, et monsieur Long qui nous écoutait religieusement de son bureau à Québec, m'a transmis un document qu'il voudrait que je dépose au BAPE, à l'effet qu'il y a certains transmetteurs télémétriques implantés sur les baleines pour justement suivre leur évolution, suivre la température de l'eau et suivre la profondeur, que ces transmetteurs-là émettent un signal de cent soixante-huit (168) dB à un mètre (1 m), ce qui excède cent quatre-vingts (180) dB lorsque l'implant est posé sur le mammifère marin.

830

PAR LE PRÉSIDENT:

835

Alors vous pouvez déposer le document à la Commission.

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

840

J'aimerais préciser que les fréquences qui sont utilisées sont des ultrasons. Donc dans le cas d'un suivi sur une baleine bleue par exemple, c'est dans les fréquences qui sont inaudibles pour l'espèce.

PAR LE PRÉSIDENT:

845

En tout cas, on va prendre connaissance du document...

PAR M. MICHEL GILBERT:

850 Monsieur le Président, ça rejoint le commentaire que je vous ai fait, que quand on utilise des unités de décibels, il est très important de donner le contexte de cette unité-là, les fréquences dans lesquelles on émet, les fréquences dans lesquelles les organismes vont être en mesure de recevoir ces signaux-là.

855 Et ça, je ne crois pas que c'est personne ici dans cette salle qui va être en mesure de répondre et de démystifier toute cette question-là, d'où l'importance d'avoir un expert en acoustique marine.

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Je vous remercie. Par contre, je voudrais faire une petite précision, on va essayer d'éviter des débats d'experts d'un côté et de l'autre de la table autant que possible, mais je vous remercie néanmoins des précisions!

865 Du côté de la Commission géologique du Canada, avez-vous d'autres informations à ajouter suite à ce qu'on a discuté?

PAR M. DANIEL LEBEL:

870 Non, pas à ce point-ci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie.

875 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Pour la Commission géologique, bien justement, en parlant de fréquences, on peut quand même lire un diagramme fréquence-amplitude.

880 Est-ce que ça serait possible d'avoir le plan proposé ou qu'est-ce que la Commission entend faire comme étude de levés sismiques dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent, disons dans ce qui est prévisible.

885 Et peut-être pour ce qui est du "sparker" qui est utilisé, on comprend bien que c'est pas les mêmes techniques, quand même voir peut-être le diagramme de bandes de fréquences. En voir donc l'amplitude versus la fréquence, pour pouvoir apprécier justement les atténuations.

Et puis autre question, à savoir, c'est plus le MPO et puis aussi peut-être la Commission géologique et d'autres, hier, on a mentionné à une question à monsieur McQuinn, on nous

890 disait que finalement, lors des travaux des levés qui sont faits de sismique, il y pas
nécessairement d'obligation de la part de ceux qui font des levés de transmettre un registre des
opérations vis-à-vis soit la méthode d'atténuation ou des niveaux d'énergie utilisés.

895 Alors donc, la question ici serait à savoir, est-ce que c'est dans les plans peut-être de
MPO, de la réglementation en fait, de faire en sorte que les gens tiennent un tel registre et qu'il
soit mis disponible automatiquement, non pas préservé pour des fins privées?

PAR M. MICHEL GILBERT:

900 Ce que je pourrais répondre là-dessus, c'est qu'à l'heure actuelle, je ne crois pas qu'il y
ait de plan pour demander de telles informations en marge des projets de relevés sismiques qui
sont autorisés sur la côte atlantique.

905 Mais je prends bonne note de la suggestion de monsieur Locat pour éventuellement
peut-être demander que ces informations-là soient rendues disponibles au MPO ou à d'autres
organismes, ou à tout le moins rendues publiques, de façon à mieux cerner ces questions-là.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

910 Merci bien. Une question adressée à la Commission, enfin, un ou l'autre, vous
décidez lequel qui peut le mieux répondre, j'adresserai à la Commission géologique et vous
déciderez!

915 La question est à savoir, est-ce que pour les levés – en fait je réalise qu'elle s'adresse
mieux, je pense, aux gens du ministère, et à monsieur Laliberté – pour les levés dans le fleuve,
étant donné qu'on pourrait croire que les données au moins prélevées par SOQUIP dans les
années quatre-vingt permettent au moins de définir la base ou l'interface entre les roches
sédimentaires et le socle précambrien, est-ce que vous seriez en mesure de déterminer
920 l'énergie maximale nécessaire pour vous assurer d'aller chercher au moins la tranche
géologique d'intérêt?

La question est à savoir, est-ce que donc, ce serait pas possible d'arriver avec un
besoin en termes d'énergie dont le maximum serait encore inférieur aux normes?

925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Laliberté, un petit instant. C'est qu'on va en profiter justement, on a une
question analogue qui a été posée par monsieur Yves Dubé du Réseau d'observation des
mammifères marins, posée par courriel.

930 Je vais reprendre la question, donc ça va à peu près dans le même sens que monsieur
Locat. Bon on dit, lundi dernier le 5 avril 2004, lors de l'audience, on faisait mention de deux

cent quatorze décibels (214 dB) serait le niveau de la détonation sonore utilisée, mais que dans certains cas, les décibels devaient être plus élevés pour sonder plus profondément.

935

Par la suite, on nous a dit qu'il existait un seuil économique où la profondeur de la nappe de gaz était trop grande pour être rentable. Toutefois, on ne nous a pas informés du niveau de sonorité de détonation maximum nécessaire pour atteindre ce seuil économique, quel est-il?

940

Donc je pense qu'il y a une double relation à faire entre autrement dit, il y a pas d'intérêt dans le cas de la recherche pétrolière à aller sonder dans le Grenville par exemple dans des roches métamorphiques disons, et dans le cas par exemple, il reprend la question de monsieur Locat. Alors je vous laisse la parole. Monsieur Laliberté.

945

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Monsieur le Président, les calculs ont été faits par la compagnie GSI avant d'entreprendre les travaux, et compte tenu que le levé était réalisé dans deux (2) des principaux bassins sédimentaires, soit le bassin d'Anticosti et le bassin des Îles-de-la-Madeleine, la puissance a été calculée justement en fonction de la profondeur d'investigation pour le golfe et l'estuaire.

950

Et ce n'est pas nécessaire d'utiliser des sources supérieures à deux cent quatorze (214) dB pour investiguer la partie sédimentaire du golfe et de l'estuaire, donc c'est un maximum.

955

En plus que ça nous permettrait d'aller chercher de l'information à très grande profondeur, comme le mentionnait la Commission géologique hier, sauf que dans le domaine de l'exploration pétrolière et gazière, ce serait inutile, disons, d'aller chercher de l'information géoscientifique à plus grande profondeur, parce qu'on cherche à évaluer les structures dans une strate qui est quand même économique et qui est forable.

960

PAR LE PRÉSIDENT:

Par exemple, si on prend l'estuaire, est-ce qu'on a besoin de deux cent quatorze (214 dB) ou on a besoin de plus bas?

965

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Pour l'estuaire et les sédiments quaternaires contenus dans l'estuaire, une source de très faible puissance peut être utilisée, compte tenu qu'on cherche à définir des horizons à l'intérieur de la roche qui est non consolidée. Donc les sédiments quaternaires ne sont pas consolidés, et c'est pas profond non plus. On mentionnait hier une profondeur maximum de trois cents mètres (300 m), comparativement à cinq mille mètres (5000 m) qui pourrait être la profondeur maximale dans le bassin des Îles-de-la-Madeleine.

975

Donc c'est la raison pour laquelle la Commission géologique utilise une source de très faible énergie pour cartographier les sédiments quaternaires.

980 Donc ce serait gaspiller de l'argent que d'utiliser une source plus puissante, ça donnerait rien. Et de toute façon, les besoins de la Commission géologique pour les sédiments quaternaires, il est très important d'aller chercher une très grande définition au niveau de chacun des lits qui va être traversé, et on a besoin de très hautes fréquences pour ça.

985 Et le canon à air ne permet pas justement d'émettre dans des gammes de fréquences assez élevées pour donner cette définition-là. Donc l'étinceleur permet d'aller dans les cinq cents hertz (500 Hz) contrairement au canon à air qui se limite à peu près à deux cents hertz (200 Hz), trois cents hertz (300 Hz).

990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Par exemple, dans le cas du projet de GSI, à l'origine, prévoyait utiliser donc sa grappe de canons pour aller sonder dans l'estuaire, ici, dans ce cas-ci, mais est-ce que par exemple, le socle du Grenville est plus près, j'imagine que le Grenville doit être plus près ici de la surface que plus loin au large de l'île d'Anticosti au sud?

995

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1000 Plus on s'approche de la rive nord, plus le socle remonte, parce que les sédiments de la plate-forme, ceux qu'on cherche à cartographier, descendent, si on veut, en marches d'escalier. Ils sont affectés par une série de failles normales, et sur le Côte-Nord, le socle rocheux est à zéro, il affleure. Sauf aux îles Mingan où la base de la séquence va affleurer la séquence sédimentaire, va affleurer, et tout ça descend à une pente, la séquence sédimentaire qu'on cherche à cartographier a une pente de deux degrés (2 °), deux degrés et demi (2 ½°).

1005 On peut même l'observer, cette plate-forme sédimentaire là, celle qu'on cherche à cartographier, on peut même l'observer en Gaspésie, mais elle est à une profondeur inaccessible.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça veut dire qu'en théorie, même pour les sédiments consolidés de l'estuaire, on n'a pas besoin nécessairement d'une source aussi puissante que deux cent quatorze (214 dB) si on voulait investiguer?

1015 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Il faut bien comprendre la région de l'estuaire, là. Lorsque je parle de région de l'estuaire...

PAR LE PRÉSIDENT:

1020

Parlons pas du haut estuaire, mais parlons par exemple de la zone notamment où GSI voulait faire ses levés, donc dans le bas de l'estuaire, dans la partie qui est immédiatement à l'est de l'île d'Anticosti, donc on s'occupe pas des sédiments quaternaires à ce moment-là, mais vraiment ce qu'on dénomme l'estuaire.

1025

Donc la zone qui est à l'ouest du fameux tracé de 1763, dans ce secteur-là, si on prend la sorte de bassin qui est là, est-ce qu'on a besoin de sources aussi puissantes, par exemple dans cet endroit-là, que par exemple autour des Îles-de-la-Madeleine ou dans le chenal laurentien?

1030

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1035

Monsieur le Président, la zone où on retrouve des sédiments quaternaires est plutôt du côté de l'estuaire maritime et, corrigez-moi les gens de la Commission géologique si je fais erreur, ça peut excéder un petit peu dans cette partie-ci.

Mais règle générale, le bassin d'Anticosti, il est ici, et sa limite est à peu près au niveau de Gaspé. Et le bassin des Îles-de-la-Madeleine est ici.

1040

Et pour ces deux (2) bassins-là, celui-ci et celui-ci, ça prend une source plus puissante pour identifier les sédiments en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045

Donc selon vos estimés, il fallait donc, peu importe si on est à l'ouest de l'île d'Anticosti ou au sud de l'île d'Anticosti, il faut une source de puissance équivalente pour vraiment faire l'investigation, c'est votre estimé?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1050

Exact.

PAR M. DENIS LAVOIE:

1055

Monsieur le Président, je voudrais rajouter une précision concernant les séquences quaternaires et l'utilisation des différentes sources pour les imager.

1060

Notre expérience dans l'estuaire du Saint-Laurent, comme l'a dit monsieur Laliberté, nous montre que les séquences quaternaires peuvent varier d'épaisseurs allant de trois cents mètres (300 m) à plus d'un point quatre kilomètre (1,4 km).

Il y a certains grabens extensionnels remplis par de très épaisses séquences quaternaires dans l'estuaire.

1065 Donc toute campagne d'exploration pour bonifier la connaissance au niveau du substrat rocheux sous la séquence quaternaire dans l'estuaire du Saint-Laurent ne peut se faire avec une source "sparker" parce qu'elle n'est pas assez puissante pour traverser l'épaisse succession sédimentaire quaternaire présente localement.

1070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le cas où c'est très épais, il faut aller...

PAR M. DENIS LAVOIE:

1075 Il faut passer à des canons à air, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1080 Dans le résumé de l'étude des conséquences environnementales des levés sismiques et aussi dans l'étude, vous dites que parmi les mesures généralement appliquées dans l'est du Canada et ailleurs dans le monde, il y a l'optimisation de la puissance sonore en fonction des objectifs.

1085 Est-ce que ça veut dire que le Comité juge important de toujours utiliser la plus faible source nécessaire pour faire ces mesures?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1090 Le terme optimiser qui a été utilisé par les experts, optimiser veut dire ne pas en utiliser plus qu'on en a besoin.

Donc optimiser veut dire la source minimale.

1095 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1100 J'avais une question additionnelle pour la Commission géologique!

1105 Dans la précision du plan de l'initiative géoscientifique, à la lecture du plan d'Hydro-Québec, il est fréquemment fait mention de l'INRS, les travaux de monsieur Long et les travaux qui ont été faits cet été, cette initiative-là, elle est conjointe avec Hydro-Québec?

PAR M. DENIS LAVOIE:

1110 L'initiative d'acquisition de données sismiques au niveau quaternaire est de façon conjointe avec Hydro-Québec pour la campagne 2003.

Hydro-Québec a mis certains fonds pour nous aider à augmenter la zone couverte dans notre relevé de la campagne 2003, effectivement.

1115 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Je sais pas si vous avez le plan d'Hydro-Québec, mais il est mentionné aussi par la suite d'autres travaux, d'autres solutions, sera aussi fait en collaboration, j'imagine, avec l'INRS?

1120

PAR M. DENIS LAVOIE:

Nous sommes en discussion, à savoir si Hydro-Québec participera à la prochaine campagne, ce n'est pas définitif.

1125

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Donc ce serait bien d'identifier les partenaires au programme.

1130 **PAR M. DENIS LAVOIE:**

Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1135

Merci.

QUESTIONS PAR LA COMMISSION

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dubé nous a également fait parvenir quelques autres questions, ça nous permettrait d'en aborder quelques-unes.

1145 Alors j'ai une question ici qui est un peu en référence partiellement avec ce qu'on discutait tout à l'heure! Je l'adresserais au Comité.

1150 Bon, monsieur Dubé mentionne, bon, plusieurs projets ont eu lieu dernièrement dans le golfe du Saint-Laurent et plusieurs autres sont prévus. Bon, le problème est chacune des provinces évalue uniquement le projet concernant son territoire; pourtant, les séparations juridiques entre les provinces n'ont aucun fondement biologique, et les différents projets d'exploration ont fort probablement un impact cumulatif sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

1155 Ne serait-il pas nécessaire d'élaborer des ententes avec l'ensemble des provinces maritimes ou par le biais du gouvernement fédéral, d'évaluer l'impact de l'ensemble de ces projets de levés sismiques?

1160 Est-ce que vous pourriez élaborer sur ce sujet-là, à savoir, est-ce que c'est un aspect que vous avez regardé?

PAR M. CAROL CANTIN:

1165 Bien sûr ce qu'on désire faire depuis environ depuis 1999, c'est de s'entendre avec le gouvernement fédéral sur une mise en valeur conjointe du golfe du Saint-Laurent. Alors les démarches et les discussions qui ont eu lieu depuis ce moment-là, c'est justement pour en arriver à pouvoir, en harmonie, dans le respect de l'environnement, à faire en sorte que s'il y a – d'abord de vérifier le potentiel, à savoir est-ce qu'il y a effectivement des hydrocarbures et si oui, bien, quelle serait la meilleure façon de l'exploiter si jamais des découvertes significatives étaient réalisées.

1170 Mais le processus entrepris depuis plusieurs années, c'est justement de faire en sorte qu'avec le gouvernement fédéral, on puisse en arriver à une entente de mise en valeur conjointe.

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1180 Donc dans l'hypothèse par exemple, si on prend la source Old Harry par exemple, bon, on s'aperçoit qu'il y en a une partie située plus vers Terre-Neuve, de quelle façon ce serait envisagé?

 J'imagine que les gens du ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, ont-ils examiné par exemple de façon pratique, de quelle façon ils aborderaient la question avec le gouvernement terre-neuvien?

1185 **PAR M. CAROL CANTIN:**

On n'a pas regardé ça avec le gouvernement terre-neuvien pour le moment. Cependant, si on se fie à la pratique ailleurs, ne serait-ce qu'en Alberta où lorsqu'en général, mon collègue mentionnait hier qu'on couvrait un territoire, il y avait des connaissances géologiques qui étaient connues, le gouvernement, soit l'Office extracôtier ou le gouvernement du Canada dans le cas des terres domaniales du Canada, ouvre des appels d'offres pour permettre aux entreprises justement d'acquérir des portions de territoire. On convient que sur un vaste territoire, il peut y avoir dans certains cas jusqu'à plus que deux (2), mais trois-quatre-cinq-six-sept-huit (3-4-5-6-7-8) partenaires qui vont se partager en fin de compte le même bassin, le même potentiel.

1190
1195
1200 Alors dans ces cas-là, il y a des ententes qui se font. Mon collègue ici pourrait vous en parler mieux que moi. Il y a des ententes qui se font entre les détenteurs de titres justement sur le partage de la ressource.

Alors c'est ce qui se fait partout sur la planète. Alors si jamais il y avait des hydrocarbures d'identifiés de façon certaine, alors on peut présumer que les parties concernées pourraient s'entendre sur comment exploiter ou du moins comment se partager la ressource.

1205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le cas d'une évaluation environnementale, ça voudrait dire à ce moment-là que ce serait une évaluation conjointe?

1210 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Dans le cas des évaluations environnementales, ça pourrait être à ce moment-là, bien, effectivement, les évaluations environnementales qui seraient faites par l'Office extracôtier Canada-Terre-Neuve pourrait certainement servir, s'il y en a déjà de faites, à la partie Québec-Canada, si on veut, s'il y avait une organisation qui était créée, ou vice et versa, si c'était la partie québécoise qui était la première à fournir les informations, pourrait servir à l'autre, parce qu'on parle d'une même structure, d'un même secteur exactement.

1215
1220 Donc je pense que les études pourraient à ce moment-là profiter autant à une qu'à l'autre, sans nécessairement qu'elles soient faites ensemble.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1225

PAR M. ROBERT JOLY:

Monsieur le Président, est-ce que je peux ajouter?

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui allez-y, monsieur Joly.

PAR M. ROBERT JOLY:

1235

Dans le cadre du mandat qui avait été confié aux experts, c'est certain que la portée du mandat n'allait pas jusqu'à examiner cette question-là d'interaction ou d'interrelation avec les provinces voisines, puisqu'on s'interroge sur d'abord qu'est-ce qu'on veut faire dans un premier temps chez nous.

1240

Cependant, des mécanismes de cette nature-là existent dans d'autres domaines, en tout cas au ministère de l'Environnement, on a des ententes interprovinciales avec le Nouveau-Brunswick, avec l'Ontario par exemple, c'est des choses qui peuvent être envisagées.

1245

Puis dans le contexte qu'on est en train de regarder, je pense, si j'ai bien compris la question de base, je pense que dans le fond, la question est plutôt de se demander, l'ensemble des écosystèmes du nord-est, est-ce que c'est pas toute la même chose, pour ne pas faire de distinctions politiques au plan administratif entre le golfe, la mer, l'océan, bon, ces zones-là!

1250

Je pense que ça tient plus, c'est peut-être une bonne chose de l'aborder sur une base peut-être d'entente politique ou administrative avec les provinces, mais aussi, je pense que si on en arrive à se donner des bases d'analyse communes pour analyser les projets, qu'ils soient réalisés à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse ou au Québec, on va probablement aussi arriver au même résultat.

1255

Et c'est un peu ce qui se passe en ce moment. Je pense que la connaissance se développe, puis c'est un peu aussi de cette manière-là qu'on peut en arriver à répondre à l'interrogation de l'intervenant. Les ententes peuvent être un moyen administratif d'y arriver, mais je pense que ce qui est important, c'est de développer les méthodes d'analyse et les bases d'interprétation pour en arriver à prendre des décisions sur les mêmes prémisses.

1260

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur des bases communes.

1265

PAR M. MICHEL GILBERT:

1270 Monsieur le Président, si je pouvais apporter, si j'ai bien saisi la question de monsieur Dubé, sa question porte essentiellement sur, bon, comment est-ce que ça fonctionne de façon interprovinciale s'il y a un projet qui recoupe par exemple deux (2) provinces!

1275 Dans le cas du golfe du Saint-Laurent, et il faut bien comprendre, je peux pas parler au nom du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, mais je ne crois pas que dans les projets que j'ai vu passer qui touchaient un partie du territoire de ces régions-là, impliquaient les provinces. Essentiellement, les examens, les évaluations environnementales sont sous l'égide de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

1280 Et que par exemple, il y ait un projet qui recoupe les eaux du Nouveau-Brunswick et celles du Québec, par exemple, au niveau fédéral, c'est quand même l'Office national de l'énergie qui va agir à titre d'autorité responsable dans le processus d'évaluation environnementale.

1285 Dans le cas des Offices Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse, la question ne se pose même pas, ce sont des ententes fédérales-provinciales, et ce sont ces offices-là qui se font déléguer la responsabilité de mener les évaluations environnementales en vertu de la LCEE.

1290 Maintenant, on a vu un bel exemple dans le cas du projet de Old Harry que j'ai mentionné hier où il y avait une partie du projet qui recoupait la province de Québec d'à peu près vingt pour cent (20 %) et le reste qui était situé à l'intérieur des eaux sous la juridiction de Terre-Neuve qui sont régies par l'Office Canada-Terre-Neuve.

1295 À ce moment-là, il y a des ententes, je pense, qui sont intervenues entre l'Office national de l'énergie et l'Office Canada-Terre-Neuve pour la désignation d'une seule autorité responsable qui serait responsable de l'ensemble du processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300 Si je comprends bien, autrement dit si on prend Terre-Neuve ou la Nouvelle-Écosse, lorsqu'un projet assujéti qui soit par exemple de levés sismiques ou même de forage, c'est la procédure fédérale qui s'applique point?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1305 Oui, et ce sont les offices qui agissent à titre d'autorités responsables. Ça fait partie de l'entente entre ces provinces et le fédéral.

1310 Puis je pense que c'est le même genre d'entente qu'on cherche à avoir au niveau du Québec. Je peux pas parler, là, mais il me semble que c'est le même genre d'entente, pour arrimer des processus d'évaluations environnementales, de façon à ce qu'il y ait une seule évaluation environnementale qui soit menée pour chaque projet qui serait soumis éventuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315 Donc votre objectif, c'est une évaluation. Mais si je comprends bien, par exemple en Nouvelle-Écosse, l'autorité responsable est l'Office, c'est lui qui prend la décision.

1320 Le gouvernement de Nouvelle-Écosse ne prend pas de décision subséquemment à cette procédure?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1325 Non. Le pouvoir décisionnel est délégué en vertu de l'entente Nouvelle-Écosse et le fédéral. La décision, la responsabilité de la décision est déléguée à l'Office, en vertu de cette entente.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 Parce que par exemple, dans le cas du Québec, par exemple pour les projets assujettis à la procédure du Québec, on a une décision prise par le gouvernement du Québec, enfin pour les projets assujettis.

1335 Monsieur Joly, pouvez-vous rajouter quelque chose?

PAR M. ROBERT JOLY:

Oui, c'est le cas lorsque la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts s'applique.

1340 Mais dans le cas, si on reste sur le plan fédéral, dans le cas du Québec, comme il y a pas d'office, c'est l'Office national qui agit à ce moment-là. L'Office national est l'autorité responsable, donc c'est l'Office qui va avoir à prendre une décision.

1345 Alors que dans le cas des offices extracôtiers, la décision a été remise à l'Office comme tel.

1350 Donc la situation du Québec est un peu particulière, dans le sens parce qu'il y a pas d'office comme tel, mais c'est la règle générale qui s'applique comme partout ailleurs au Canada, c'est l'Office national qui le fait.

Et pour ce qui est effectivement de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, alors au terme du processus, c'est le gouvernement qui prend une décision par décret et qui autorise ou non le projet avec des conditions.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le cas qui nous occupe actuellement par exemple, bon, les levés sismiques et les phases subséquentes également, est-ce qu'il y a une position actuellement du gouvernement, à savoir par exemple par rapport à la Procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, est-ce qu'il y a une position définitive, à savoir s'il y avait entente, la procédure québécoise va continuer à s'appliquer, ne serait-ce que conjointement?

Ou, il y aurait possibilité de délégation à un office Canada-Québec qui ferait que les projets de forage côtier serait pas assujetti à la procédure comme on la connaît?

1365

PAR M. ROBERT JOLY:

Bon, pour le moment, comme il y a pas de processus qui s'applique, si jamais il y avait une entente, il pourrait être développé un processus particulier dans le cadre de l'entente.

1370

Je vais laisser monsieur Cantin vous l'expliquer, lui a déjà participé un peu à ces discussions-là et ces négociations-là.

PAR M. CAROL CANTIN:

1375

Oui en effet, c'est que présentement, comme on vient de le dire, il n'y a pas d'entente. Les discussions qui portent depuis quelque temps, c'est de voir comment arrimer, non seulement les lois sur l'environnement, mais arrimer aussi, harmoniser aussi toutes les lois qui interviennent dans le domaine des mises en valeur ou de l'exploration.

1380

On parle de la Loi sur les mines du côté Québec, des permis qui encadrent des activités de mise en valeur d'exploration et d'exploitation, et le gouvernement fédéral il y a aussi, bien, il y a la Loi fédérale sur les hydrocarbures notamment, il y a toutes les autres lois connexes qui interviennent, si on parle de mise en valeur en matière de travail, en matière de sécurité.

1385

Donc l'entente va donc traiter d'une façon globale la mécanique qui va gérer en fin de compte toute la mise en valeur, si on veut, des projets en milieu marin dans le golfe du Saint-Laurent. Mais ça, ce sont des discussions qui sont en cours, qui n'ont pas encore abouti à une entente.

1390

Mais on présume que la volonté des parties, c'est de faire en sorte d'harmoniser dans le respect des compétences ou des prétentions des parties sur les territoires.

1395 C'est qu'il y a toujours en bout de ligne la volonté des deux (2) côtés de faire en sorte
que l'entente soit sans préjudice sur ce que dit le Québec en prétendant, en affirmant que le
golfe du Saint-Laurent est sous sa souveraineté alors que le gouvernement fédéral prétend –
donc dans le respect de cette dualité-là, l'objectif est de faire une entente qui permettrait de
faire une mise en valeur conjointe en harmonisant le plus possible les différentes juridictions
pour simplifier aussi le travail de l'industrie.

1400 Juste pour compléter! Ce qui avait été fait pour les offices extracôtiers, on a créé des
lois miroirs, à savoir qu'on a dicté le fonctionnement d'une procédure complète de mise en
valeur, tant pour Terre-Neuve que pour la Nouvelle-Écosse, pour les deux (2) offices, et chaque
gouvernement, le gouvernement de Terre-Neuve, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le
1405 gouvernement fédéral ont adopté des lois semblables donc qui permettent, qui donnent en fin
de compte aux offices extracôtiers le mandat, le pouvoir d'appliquer les modalités de cette loi-là.

1410 Donc le gouvernement fédéral ne peut pas unilatéralement modifier en cours de route
les conditions, pas plus que les provinces. Les parties sont liées à l'entente et aux lois de mise
en œuvre des offices, de ce qui a créé les offices extracôtiers.

1415 Alors comme je disais hier, l'état de nos discussions ne permet pas d'affirmer ou de dire
qu'on aura au Québec la création d'un office extracôtier. L'état des discussions n'en sont pas
encore là pour l'instant. Il y a différentes avenues peut-être plus pratiques aussi, moins lourdes
que les offices, peut-être que ce sera des offices, mais on le sait pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Donc plusieurs options sont ouvertes. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1425 Oui, monsieur Cantin, à votre connaissance, dans les discussions en cours d'entente
fédérale-provinciale, est-ce qu'il y a des considérations environnementales qui sont incluses?

PAR M. CAROL CANTIN:

1430 Il y a des considérations environnementales et puis effectivement, on a parlé beaucoup
d'harmonisation des lois. Même que les premiers ministres ont échangé déjà à cet effet, qu'ils
tenaient autant, à l'époque c'était monsieur Chrétien et monsieur Landry, qu'ils tenaient que la
mise en valeur se fasse dans le respect de l'environnement.

1435 Et il est évident que l'entente contiendra des dispositions très précises qui vont
permettre justement le respect, que les activités se fassent dans le respect des normes et des
lois environnementales et dans une perspective de développement durable comme on le sait,

c'est l'objectif, c'est certain. C'est une des dispositions qui sera certainement importante, majeure, dans l'entente.

1440 Mais je peux pas, à ce moment-ci, on peut pas donner les modalités fines de cette disposition-là. Mais les parties s'entendent tout à fait, on est convaincu, les parties désirent absolument faire en sorte que le tout se fasse dans le respect de l'environnement, avec des pratiques tout à fait claires dans ce domaine.

1445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons faire une pause d'une dizaine de minutes!

1450

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1455

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous reprenons maintenant la séance!

1460

Pendant la pause, nous avons discuté à savoir était-il pertinent de siéger ce soir! Bon, nous en sommes venus à la conclusion que nous allons mettre fin à l'audience ici à Rimouski aux séances à compter de dix-sept heures (17 h); donc nous allons siéger environ de quinze heures (15 h) à dix-sept heures (17 h) ici et nous ne siégerons pas ce soir.

1465

Bien entendu, je vous rappelle que la Commission sera aux Îles-de-la-Madeleine la semaine prochaine et la semaine subséquente, elle sera à Gaspé puis à Sept-Îles. C'est-à-dire que le questionnement se poursuivra en présence notamment des gens du Comité et de certaines personnes-ressources dont des représentants de Pêches et Océans Canada.

1470

Alors je tiens aussi à préciser que la diffusion par Internet aussi se fera dans les deux (2) prochaines semaines avec le même mécanisme de possibilité de poser des questions par courriel à la Commission.

Alors sur ce, je vais laisser la parole à mon collègue monsieur Locat.

1475

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Merci monsieur le Président. On aurait une question à poser au représentant du MAPAQ, je pense que c'est monsieur Forest? Monsieur Coulombe, excusez-moi!

1480

Donc ce serait pour avoir quelle est la perception ou les impressions que peut avoir le MAPAQ concernant les enjeux qui ont déjà été soulevés ou encore qui pourraient être soulevés vis-à-vis la question des levés sismiques dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent?

1485

PAR M. FRANCIS COULOMBE:

Ce qu'on a vu jusqu'à présent dans les présentations, il y a une préoccupation naturellement beaucoup axée sur les impacts sur les ressources et notamment sur les mammifères marins.

1490

Naturellement, au MAPAQ, c'est le développement des pêches commerciales qui est notre intérêt premier. Donc il n'y a pas, à ce que je sache, d'exploitation de mammifères marins à des fins commerciales, si ce n'est que les phoques, par exemple, qui sont touchés.

1495 Pour les autres espèces, naturellement, dans les rapports que j'ai consultés, il y a certaines espèces commerciales dont les experts ont dit qu'il pourrait y avoir certaines interférences à certains moments de l'année. Donc il y aurait lieu de peut-être avoir une approche de précaution à ces périodes-là pour ces espèces-là, notamment le sébaste qui me vient en tête, là.

1500 Donc pour le ministère, c'est un peu ça. C'est finalement, pour les espèces commerciales qui ont été identifiées comme pouvant être affectées, pour notre clientèle il y a une préoccupation de cet ordre-là, à savoir de minimiser les impacts, donc de s'arranger pour que ces levés sismiques là se fassent à des périodes où les impacts seraient minimaux.

1505 Sinon, bien, vous savez, quand même la pêche dans les régions maritimes, c'est une activité très importante. On n'a qu'à penser aux Îles-de-la-Madeleine où c'est une dominante avec le tourisme probablement en termes économiques, pour la Côte-Nord la même chose.

1510 Il y a quand même une très grande importance, donc comme ministère qui s'occupe de ces pêches-là, ce qu'on veut naturellement, c'est qu'il y ait une interférence minimale avec la ressource puis des conséquences sur nos pêcheurs ou nos aquaculteurs naturellement.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1515 Dans certains documents, je pense entre autres ceux de Pêches et Océans, on fait mention de limiter les explorations, les levés de sismique à partir de certaines profondeurs d'eau, je pense qu'on parle soit quarante (40 m) ou cent vingt mètres (120 m) dans le golfe, est-ce que vous avez des commentaires là-dessus?

1520 **PAR M. FRANCIS COULOMBE:**

Bien, c'est un peu dans la même optique, je crois que ces limitations-là avaient été faites pour pas toucher des espèces, parce que la plus grande concentration des espèces commerciales, c'est près de la côte ou encore en deçà de cette fameuse limite là.

1525 Donc naturellement, comme je dis, si on veut minimiser les interférences, il faudrait créer des zones qui tiennent compte de ça ou avoir des corridors de levés qui tiennent compte de ces profondeurs-là, effectivement.

1530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans les zones de faible profondeur, par exemple quels secteurs du golfe peuvent être plus problématiques en regard justement des pêches commerciales pour par exemple le crabe ou le homard?

1535 Est-ce que vous connaissez bien le milieu à cet effet-là pour les pêcheurs?

PAR M. FRANCIS COULOMBE:

1540 Naturellement, il y a beaucoup d'espèces, donc à peu près toutes les profondeurs et toutes les zones sont touchées. C'est difficile de répondre précisément.

1545 Pour le crabe des neiges, à ce que j'en sache, à partir d'une quarantaine de mètres jusqu'à cent vingt mètres (120 m), on peut trouver des individus de taille commerciale. Pour la crevette aussi, c'est des migrations verticales d'assez grande amplitude.

Donc c'est des exemples pour montrer qu'il y a pas de zones précises d'exclusion à mon sens. Il faudrait regarder ça et déterminer en fonction de chacune des espèces.

1550 Et puis on revient peut-être à la zone d'habitat critique qui était parlée un peu plus tôt pour les mammifères marins, il faudrait peut-être voir pour les espèces commerciales les plus sensibles, si on peut étendre cette notion-là puis faire l'exercice aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 C'est comme effectivement sur la carte que nous avons à l'écran, par exemple à l'ouest des Îles-de-la-Madeleine, on a un rond qui s'appelle le banc Pratelle, je crois, ça c'est une zone, savez-vous qu'est-ce qu'on retrouve dans ce secteur-là, dans ce banc-là, le banc Pratelle qui est une zone, je sais que vous voyez mal de la distance ici...

1560

PAR M. FRANCIS COULOMBE:

1565 Oui, typiquement dans cette zone-là entre l'ouest des Îles-de-la-Madeleine et la côte de la Gaspésie, sur le fond, naturellement, on a d'importantes populations de crabe des neiges. Il y a des coulées assez bien définies et c'est là que le gros de la pêche au crabe des neiges, dans le sud-ouest du golfe, s'établit.

1570 Naturellement dans cette zone-là, auparavant il y avait de grandes abondances de poissons de fond qui maintenant on le sait, pour diverses raisons, il y a des moratoires, donc c'est que les populations sont à leur point bas.

1575 Donc c'est principalement ces trucs-là. Dans la baie des Chaleurs et baie de Gaspé, ces coins-là, il y a des zones d'aquaculture, mais ça, on est vraiment au niveau côtier, des zones d'élevage de moules par exemples, c'est très près de la côte par définition.

1580 Bon, grosso modo, c'est un peu ça. Il y a le sébaste aussi qui se trouve dans ces secteurs-là à certains moments de l'année, mais encore une fois, c'est une population qui est plus basse qu'elle n'a déjà été, et puis c'est à peu près le portrait général qu'on pourrait tracer, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Nous vous remercions monsieur Coulombe.

1585 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Ma question s'adresse au représentant de Tourisme Québec, monsieur Bois qui nous écoute depuis déjà quelques séances religieusement je dirais!

1590 Est-ce que vous pourriez nous dresser un portrait de l'importance du secteur touristique relié à l'observation des baleines et sa tendance?

PAR M. ANDRÉ BOIS:

1595 Bon, pour parler de cette importance-là, je vais vous situer sur le territoire qu'on appelle, nous, le Québec maritime. Le Québec maritime est une organisation qui est mandatée pour faire la promotion internationale des territoires de Manicouagan, Duplessis, Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Donc c'est le territoire qui est couvert effectivement par la Commission aujourd'hui.

1600 Et c'est tout ce territoire-là qui est principalement, je dirais pas affecté, mais visé par la présence des mammifères marins.

1605 Selon une étude que la chaire de tourisme de l'UQAM a préparée en mai 2003, on se rend compte qu'au niveau du récréotourisme, eux autres ont dressé le profil de la présence touristique de la région qui établit autour de deux millions cinq cent mille (2 500 000) touristes au cours de l'année dont à peu près cinquante-trois pour cent (53 %) de ceux-ci visitent ces régions-là au cours des mois de juillet, août et septembre.

1610 Donc on parle de retombées touristiques de dépenses de l'ordre de trois cent quarante-cinq millions de dollars (345 M\$). Ça, c'est pour l'industrie touristique dans son ensemble pour les cinq (5) régions visées.

1615 Pour ce qui est du volet croisière-excursion, on retrouve dans ces mêmes régions-là quarante-cinq pour cent (45 %) de tous les croisiéristes-excursionnistes du Québec, avec à peu près le même nombre de clientèle. Donc on parle de quarante-quatre (44) bateaux de croisière, selon les chiffres de 2000 et au-delà de quatre cent mille (400 000) passagers et qui pourraient nous amener des retombées touristiques de l'ordre de vingt-trois millions de dollars (23 M\$) et générant au-delà de trois cents (300) emplois.

1620 Donc toute cette région-là est reconnue, notamment la Côte-Nord, mais aussi le Bas-Saint-Laurent, parce qu'ils ont quelques croisiéristes, et les Îles-de-la-Madeleine, comme étant

des régions d'observation, d'observation de mammifères marins principalement. Il y a aussi l'observation des oiseaux, l'observation des phares, des îles et tout le littoral.

1625

Mais les mammifères marins ont une importance particulière pour ces régions-là, notamment sur la Côte-Nord, qui sont donnés comme logo, "La route des baleines". Donc la Côte-Nord s'est inscrite carrément dans le créneau des baleines, et c'est probablement la région actuellement où on a la plus grande capacité d'observation.

1630

On pourrait vous dire, si on parle de Manicouagan et Duplessis, sur quarante-quatre (44) bateliers pour l'ensemble de la région, on en retrouve vingt-quatre (24) à Manicouagan et Duplessis à eux seuls. Donc il y a une grande concentration de bateliers et d'observation de mammifères marins au niveau de la Côte-Nord.

1635

Donc le mammifère marin revêt une importance capitale pour cette région-là.

Et si on parle du volet touristique maintenant, où ce sont des régions qu'on a appelées régions ressources, OK, suite à un plan de développement que le gouvernement du Québec a institué en 2001 ou 2002, et c'est des régions qui sont, au niveau économique, relativement faibles, si on parle de la Gaspésie, si on parle de la Côte-Nord. Et l'impact des retombées, des revenus touristiques de ces régions-là est encore plus important.

1640

Et on voit que de plus en plus le tourisme est considéré comme étant une activité économique et non historiquement comme étant une activité sociale. Donc il y a une économie qui est liée au tourisme et il y a une économie qui est particulièrement importante pour ces régions.

1645

Donc toute activité qui viendrait soit déplacer les mammifères marins, soit changer leur période de présence dans le fleuve pourrait entraîner des effets négatifs fort importants pour ces régions-là.

1650

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

On dit souvent que les croisiéristes, comme vous les appelez, qui vont à l'observation des baleines ont un certain impact sur la ressource baleinière, sur les baleines comme telles, et on sait bien qu'au cours des dernières années, ces petites unités d'observation ont adopté des mesures de précaution, si on veut, pour réduire ces impacts.

1655

Est-ce que vous pourriez nous dire un peu, nous résumer quelles sont ces mesures qui sont prises actuellement pour limiter les impacts sur les baleines?

1660

PAR M. ANDRÉ BOIS:

1665 Bon, dans tout le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent – le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, c'est une bande fluviale qui part de Tadoussac et qui se rend jusqu'à Sainte-Anne-de-Portneuf à peu près – où là il y a beaucoup de croisiéristes, et eux autres se sont donné des règles de présence autour des mammifères marins et des règles de distance.

1670 Autrement dit, si ma mémoire est bonne, mais je pourrais vous documenter ça un peu plus, ils peuvent pas approcher à plus de cent mètres (100 m) d'un mammifère marin et aussitôt qu'un mammifère marin entre à l'intérieur de ce cent mètres-là (100 m), je crois qu'ils ont l'obligation d'arrêter les moteurs, OK, pour réduire les risques de blessures, parce que le mammifère souvent est attiré par la vibration des bateaux. On voit ça souvent, soit les bélugas
1675 ou soit les baleines qui s'approchent des bateaux, à cause de la vibration, une certaine curiosité.

Et il y a des règles qu'ils se sont données, les gens du Parc marin, et je crois que l'ensemble de ces règles-là a été adopté par l'ensemble des bateliers, mais c'est sous réserve.
1680 Mais selon en tout cas ma mémoire, je pense que l'ensemble des bateliers a adopté ces règles-là, pour garder la sécurité de l'espèce.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1685 Il s'agit de règles adoptées par le Parc?

PAR M. ANDRÉ BOIS:

1690 Par le Parc marin. Le Parc marin, c'est une constituante fédérale-provinciale pour gérer les activités maritimes et terrestres dans une proportion du Saguenay et du Saint-Laurent.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1695 Les croisiéristes sont tenus de respecter cette règle à l'intérieur du Parc ou ils ont aussi adopté un code de bonne pratique sur l'ensemble de la zone d'observation?

PAR M. ANDRÉ BOIS:

1700 Ce qui est sûr, c'est qu'ils sont tenus de les respecter à l'intérieur du Parc.

À l'extérieur, il faudrait que je le vérifie. Mais je crois qu'ils se sont donné un genre de code d'éthique entre eux. Et je vais le vérifier pour vous revenir là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1705

Et les croisiéristes de ce secteur sont regroupés en association?

PAR M. ANDRÉ BOIS:

1710

Je saurais pas dire non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715

Vous avez mentionné des observations – oui monsieur Cantin!

PAR M. CAROL CANTIN:

1720

Excusez-moi, j'aurais juste une (1) question, deux (2) questions en fin de compte.

C'est qu'il y a une donnée qui m'a échappé tout à l'heure, c'était le nombre de croisières, c'était quarante-cinq mille (45 000) qui se fait à peu près, j'ai pas compris le nombre, vous avez donné le nombre.

PAR M. ANDRÉ BOIS:

1725

Le nombre de croisiéristes?

PAR M. CAROL CANTIN:

1730

De croisières, de départs, d'aller-retour qui se font.

PAR M. ANDRÉ BOIS:

1735

Ah, le nombre de croisières, il faudrait que je fasse la recherche dans l'étude.

Je pense qu'ils en parlent dans l'étude, mais en termes de croisiéristes, de bateliers, on aurait quarante-quatre (44) bateliers en date de 2000 pour la région couverte par l'étude.

PAR M. CAROL CANTIN:

1740

Ce que je voudrais savoir, c'est le nombre de sorties qui peut se faire durant un été. Est-ce que c'est deux cents (200), quarante mille (40 000), c'est assez important comme donnée.

1745

Et ma deuxième question, si vous permettez monsieur le Président, est-ce que le ministère du Tourisme sait ce qui serait une observation, un contrôle de l'application des règles

que se serait données l'industrie touristique, afin justement de ne pas contrevenir à ses propres règles? Est-ce qu'il y a des inspections périodiques quotidiennes fréquentes qui se font?

1750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc le régime d'inspection. De mémoire, je sais qu'il y avait déjà eu des discussions. Disons, qui supervise, par exemple dans le Parc marin, vous avez mentionné que c'était les administrateurs du Parc marin qui assuraient un contrôle, j'imagine, êtes-vous familier avec la
1755 procédure?

PAR M. ANDRÉ BOIS:

Les administrateurs du Parc marin assurent un contrôle sur leur réglementation à eux
1760 autres.

Mais Tourisme Québec n'est pas attiré et s'est pas donné le mandat de surveiller l'application des règles auprès des croisiéristes. On n'a pas ce pouvoir-là et ce mandat-là
1765 actuellement.

Donc pour le Parc marin, c'est eux autres, et pour les autres, ce serait un code de discipline entre les bateliers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1770 Du côté de Pêches et Océans, est-ce que Pêches et Océans supervise, surveille l'activité d'observation des baleines dans le Saint-Laurent?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1775 À notre connaissance, Pêches et Océans comme tel n'exerce pas de contrôle particulier sur les croisières d'observation de mammifères marins. Je crois qu'en vertu de l'entente du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, c'est Parcs Canada qui exerce cette activité-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780 Est-ce que vous avez donné un support par le passé?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1785 Bien évidemment, on donne un support scientifique à Parcs Canada pour par exemple vérifier si certaines des mesures qui sont adoptées, par exemple dans le code d'éthique dont faisait référence monsieur Bois, Pêches et Océans peut donner des conseils scientifiques sur la

1790 validité puis de certaines mesures qui peuvent être adoptées par les bateliers, etc., des choses
comme ça.

Mais on donne pas un support particulier en termes de gestion, si on veut, pour le
contrôle des activités.

1795 Il existe un règlement en vertu de la Loi sur les pêches qu'on appelle le Règlement sur
la protection des mammifères marins qui interdit, je crois, de harceler, de déranger, etc., un
mammifère marin. Et je crois, si je me souviens bien, il y a déjà eu des poursuites en vertu de
ce règlement-là.

1800 Mais ce n'est pas Pêches et Océans qui exerce ce contrôle-là à l'intérieur des limites du
Parc marin Saguenay-Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

1805 Je vous remercie. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1810 Dans le même sens, est-ce que la réglementation dont vous parlez s'applique à
l'ensemble de l'estuaire et du golfe?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1815 Oui, oui, effectivement. C'est pas une réglementation qui est limitée au Parc marin
Saguenay-Saint-Laurent.

1820 Le règlement sur la protection des mammifères marins, en vertu de la Loi sur les
pêches, s'applique à tout mammifère marin qu'on peut retrouver partout dans l'estuaire ou dans
le golfe du Saint-Laurent. Et dans l'ensemble du Canada bien entendu.

C'est un règlement qui découle de la Loi sur les pêches.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1825 Et quel organisme qui vérifie si le règlement est mis en vigueur correctement?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1830 À l'intérieur, comme je le mentionnais, à l'intérieur des limites du Parc marin Saguenay-
Saint-Laurent, je crois qu'il y a des ententes qui font que ce sont les agents de Parcs Canada
qui exercent ce contrôle-là.

À l'extérieur, en théorie, ce sont les agents des pêches de Pêches et Océans Canada qui peuvent appliquer ce règlement-là.

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1840 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Je sais pas à qui adresser ma question! C'est probablement général.

1845 Est-ce qu'il y a des évidences dans la littérature de situations où des activités humaines ont entraîné l'éloignement de cétacés de leurs aires de fréquentation habituelles et que ces évidences, on imagine qui seraient plus de type d'activité sonore plus que polluante?

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lesage.

1850

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

1855 Il existe beaucoup de littérature sur les effets de l'activité humaine sur le comportement des mammifères marins. On a un beau livre en arrière qui fait un résumé très exhaustif de tout ce qui existe avant 95, c'est très très très détaillé, très complet. Après cette date-là, il y a pas d'autres études du même type qui est sortie à ma connaissance.

Mais il y a beaucoup d'études ici et là dans la littérature qui traitent de ça.

1860 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1865 Est-ce que dans ces études, il y a des évidences sonores ou levés sismiques ou autres activités qui génèrent des ondes sonores qui auraient pu entraîner une modification de fréquentation d'espaces par les baleines, ou changement de route peut-être migratoire, un changement d'espaces de fréquentation estivale ou de zones de développement des baleineaux?

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

1870 La réponse courte, c'est oui, puis il y en a plusieurs. Là, de toutes les énumérer, il y a des chapitres complets sur l'effet des activités de l'humain sur le comportement des mammifères marins.

1875 Dans le livre, il y a quelques chapitres, au moins un gros chapitre sur ça, puis ça traite par sujet: donc les effets des hélicoptères, les effets des bateaux, les effets du sismique, les effets des explosifs, tout est là. Il y en a plusieurs, c'est peut-être un document à consulter.

PAR LE PRÉSIDENT:

1880 Peut-on donner la référence exacte s'il vous plaît au micro? Monsieur McQuinn s'il vous plaît ou madame Lesage.

On demandera pas un dépôt en treize (13) copies du livre bien entendu!

1885 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

C'est un livre qui est extrêmement rare et Pêches et Océans aimerait bien le récupérer.

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

1890 D'autant plus que c'est ma copie personnelle!

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1895 À titre d'information, je l'avais commandé la semaine dernière sur Internet, il est à cinquante dollars US (50 \$US), il est encore disponible! Je devrais l'avoir sur mon bureau cette semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Alors je vais mentionner l'ouvrage. C'est "Marine Mammals and Noise", l'auteur principal est monsieur John Richardson. C'est un livre qui a été publié en 95.

1905 Alors pour les gens qui seraient intéressés à en prendre connaissance, c'est de la bibliothèque scientifique.

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

1910 J'aimerais apporter à l'attention de la Commission!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1915 **PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:**

J'aimerais apporter à l'attention de la Commission qu'il y a un livre qui est sorti en 2003, monsieur McQuinn me l'a mentionné, qui est publié par NRC, puis c'est "Noise and Marine Mammals", j'imagine pour pas le dire de façon identique le titre de l'autre, "Ocean Noise and Marine Mammals".

J'ai une copie PDF ici pour vous donner peut-être le titre exact, mais c'est une mise à jour de celui-là. Je l'avais oublié.

1925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

À la lumière de la littérature qui nous semble abondante, si on a réussi à faire un livre gros comme ça, est-ce qu'on peut imaginer que l'augmentation des fréquences de levés sismiques dans la région de la côte est du Canada et du golfe, dans un avenir X, pourrait entraîner des modifications dans les lieux de fréquentation des mammifères marins?

Parce que je parle d'effets cumulatifs année après année et répétés de quelques milliers de lignes, de dizaines de milliers de lignes de levés.

PAR M. MICHEL GILBERT:

Monsieur le Président, à l'heure actuelle, il y a quand même beaucoup de littérature scientifique qui ont mentionné ou qui font référence à des impacts de la sismique sur les mammifères marins. Maintenant, il y a aucune donnée, je crois, dans la littérature scientifique qui fait un lien entre l'augmentation de la sismique sur la côte est ou dans certaines régions et la disparition de mammifères marins de certaines régions à long terme, si on veut.

Mais il reste qu'en l'absence d'information claire et scientifique, que ça représente toujours un risque et c'est sur cette base-là que Pêches et Océans manifestait ses préoccupations à l'Office national de l'énergie. Mais il existe un risque.

Maintenant, c'est difficile de poser un jugement clair là-dessus, car on ne sait pas vraiment quelle ampleur va être l'augmentation de la sismique. On a certaines indications qui ont été fournies par GSI par exemple sur les plans à long terme dans le golfe du Saint-Laurent, mais il est clair qu'il peut y avoir d'autres plans qui vont être faits peut-être par d'autres compagnies dans cette région-là, dépendant d'une éventuelle signature peut-être pour l'établissement d'un office Canada-Québec qui, lui, pourrait déclencher toute une série d'émissions de licences et d'une augmentation des activités d'exploration.

1960 Donc on peut pas présager à l'avenir de quelle ampleur va être l'augmentation de l'exploration sismique dans le golfe Saint-Laurent, mais il reste quand même que compte tenu de l'importance du golfe du Saint-Laurent pour les mammifères marins dans l'est du Canada, il y a un risque réel, particulièrement dans le contexte où on a plusieurs espèces en péril qui fréquentent l'estuaire et le golfe en été et l'hiver aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Monsieur Gilbert, restons dans l'hypothèse où par exemple il y a un Office Canada-Québec qui est créé sur le modèle semblable, donc ça veut dire que dans le golfe, par exemple dans le secteur limitrophe de Terre-Neuve, donc on aurait deux (2) offices différents.

1970 Est-ce que dans l'hypothèse où des levés sismiques sont faits, des projets sont indépendants l'un de l'autre, il y a pas de recoupement, mais dans une hypothèse qu'il y aurait un projet de levés sismiques à Terre-Neuve, entièrement dans les eaux de Terre-Neuve, et un projet de levés sismiques qui aurait lieu entièrement dans les eaux du Québec, de quelle façon on assure à ce moment-là une coordination, si chacun des deux (2) offices par exemple – parce que le cas, je le dis hypothétique, Québec, mais concrètement, je peux l'appliquer, je crois à Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, disons la nouvelle frontière – donc est-ce qu'il y a une coordination ou un impact cumulatif à ce moment-là qui est considéré s'il y a deux (2) projets de levés sismiques?

1980 Comme par exemple, on sait qu'il y a huit (8) projets sous examen de levés sismiques prévus cette année, à date il y en a huit (8) jusqu'à maintenant, est-ce qu'on considère, dans une optique d'impact cumulatif justement, ces différents projets là, parce qu'ils risquent de se recouper?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1990 Monsieur le Président, en théorie, je ne crois pas qu'il existe d'entente entre les différents offices pour la coordination de l'évaluation environnementale qui pourrait toucher deux (2) projets distincts qui sont menés dans deux (2) régions régies par deux (2) offices différents.

1995 Maintenant, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est claire, c'est que lorsqu'un examen préalable ou une étude approfondie est déclenchée, ou une évaluation environnementale tout simplement est déclenchée en vertu de la loi, il est dans l'obligation du promoteur de considérer les impacts cumulatifs de son projet qui incluent les effets additifs ou synergétiques comme on pourrait les appeler, en lien avec d'autres projets qu'on sait déjà qui ont été effectués ou qui sont en voie d'être effectués.

2000 Mais souvent traditionnellement, les projets sont proposés au cas par cas, on n'est pas toujours au courant, même si on sait qu'il y a un projet par exemple qui va être effectué ou qui

2005 est prévu, qui est proposé pour une période de l'année, disons au mois d'octobre sur le plateau néo-écossais disons, les promoteurs qui sont appelés à réaliser une étude d'impact en lien avec ce projet-là ne sont pas nécessairement au courant ou ne tiennent pas nécessairement compte de projets qui vont être effectués ultérieurement, mais qui ne sont pas encore clairement définis.

2010 En fait de la façon que ça fonctionne avec les Offices Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse, ça fonctionne tout sur une base de licences. Ce sont des parcelles qui sont allouées à l'industrie ou auxquelles les industries sont appelées à miser pour essayer de se faire octroyer une licence particulière, puis à l'intérieur de ces licences-là, il y a des relevés sismiques qui peuvent être effectués. Une compagnie peut avoir plusieurs licences qui sont adjacentes l'une de l'autre, plusieurs parcelles, peuvent faire un relevé sismique qui va toucher l'ensemble de la région, mais ceci peut se faire totalement indépendamment d'une licence qui est détenue par une autre compagnie juste sur un territoire, à peine quelques kilomètres à côté d'où vont se faire les relevés sismiques.

2020 Donc je ne crois pas qu'il y ait de processus clairs en place qui sont émis par les offices pour tenir compte de tous ces aspects-là. Mais il est clair que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale inclut des dispositions qui demandent des évaluations des impacts cumulatifs du projet en lien avec d'autres projets qui ont le même type d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025 Parce que ça veut dire que dans cette optique-là, par exemple, si on retourne dans le golfe, il pourrait survenir que par exemple, un projet démarre en zone québécoise, simultanément un projet démarre en zone terre-neuvienne et simultanément un projet démarre en zone néo-écossaise, ce qui fait qu'on aurait trois (3) navires qui feraient des levés sismiques en même temps, disons les trois dans le sud du golfe.

2030 Donc c'est possible, il y a pas nécessairement de mécanisme de validation qui va trancher à ce moment-là pour dire un instant, il faut qu'ils soient faits en séquences ou poser des restrictions, c'est ça qu'on doit comprendre? Ça n'existerait pas à l'heure actuelle?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2035 Monsieur le Président, je crois que probablement sur les sites Internet des Offices Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse, s'il y a une quelconque procédure qui a été mise en place pour tenir compte de la problématique que vous mentionnez, il y aurait certainement de l'information disponible sur les sites. Je peux pas vérifier l'information parce que bon, ce sont des sites qui sont indépendants de Pêches et Océans.

2040 Maintenant, la seule recommandation que je pourrais faire, ce serait de vérifier l'information auprès des offices en question.

2045 Mais je peux faire référence par exemple au projet de GSI qui a été soumis dans le golfe du Saint-Laurent! Initialement, on a été mis devant deux (2) projets d'exploration sismique, c'est-à-dire que l'ensemble de la campagne de levés sismiques qui était présentée en début de séance lundi incluait deux (2) lignes, deux (2) séries de lignes, puis c'était clairement indiqué sur la carte d'ailleurs, qu'il y avait une série de lignes qui est en bleu, puis il y avait une série de lignes qui est en noir.

2050 Et initialement, à l'automne 2002, de la façon que les projets avaient été proposés, ces deux (2) projets-là avaient été séparés, c'était deux (2) projets distincts qui avaient été proposés.

2055 Puis une des recommandations que Pêches et Océans avait effectuée à ce moment-là dans son évaluation des deux (2) études d'impact qui avaient été soumises, c'était de considérer les projets dans leur ensemble ou à tout le moins, dans l'étude d'impact d'un des deux (2) projets, de tenir compte des impacts cumulatifs en lien avec le second projet.

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

2065 Une question quand même je pense qui mérite considération, parce que par exemple, je sais plus juste à quel endroit, mais il y a un projet, bon, un examen préalable soumis à la fin novembre 2003, ce projet-là a été autorisé à la fin janvier 2004, donc après deux (2) mois, si je me souviens bien, ça, c'est un projet de courte durée, je crois que c'était moins de deux (2) semaines, de mémoire.

2070 Par contre, il y a d'autres projets actuellement qui sont soumis, autrement dit qui sont accessibles au registre canadien, au registre de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, et il y en a un entre autres, la durée prévue, c'est soixante-dix (70) jours de levés sismiques, donc un projet de beaucoup plus grande envergure.

2075 Par contre, là, ce que je comprends, il y a un projet, il a son permis qui est donc prévu quelque part fin de l'été ou automne de cette année. Et là, bien, il y a sept (7) autres projets qui sont dans la procédure autrement dit d'autorisation des offices.

2080 Ça veut dire qu'on peut se retrouver – et en plus de ça, c'est que j'ai vérifié, par exemple je regardais ça au mois de février, il y avait disons sept (7) projets soumis, tout d'un coup, oups, tout récemment il y en a un nouveau qui s'est rajouté. Peut-être qu'au moment où on se parle, il y en a un nouveau qui viendrait de s'ajouter. Ça veut dire que c'est assez dynamique, l'arrivée des projets dans les registres.

2085 Donc il peut y avoir un projet qui est déjà autorisé, puis après ça, il en arrive un autre tout d'un coup. Ça devient potentiellement très complexe à ce moment-là de faire une gestion,

mais je crois que ça mérite une attention particulière, parce qu'on peut savoir qu'il pourra y avoir quatre (4) ou cinq (5) navires en même temps dans un même secteur, même si ça couvre plusieurs centaines de milliers de kilomètres, mais c'est ce que je semble pouvoir constater.

2090

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Au-delà de la loi canadienne, il existe aussi la Directive du cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique, je voudrais savoir si la Directive du cabinet sur l'évaluation

2095

environnementale stratégique s'applique aux offices extracôtiers?

PAR M. MICHEL GILBERT:

À prime abord, je vous dirais que oui, mais j'aimerais me réserver le droit de vérifier l'information si possible.

2100

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Oui, j'aimerais ça.

2105

Et dans le même ordre d'idée, il est certain que cette directive s'applique au ministère des Ressources naturelles Canada, est-ce qu'il existe une politique d'exploration pétrolière et gazière au Canada?

2110

Est-ce qu'il existe une politique d'exploration pétrolière et gazière pour l'est du Canada?

Et est-ce qu'il y a un projet de politique ou de directive qui existe, qui touche l'exploration pétrolière ou gazière du golfe du Saint-Laurent?

2115

PAR M. DANIEL LEBEL:

Je pense que pour répondre à cette question-là, il faudrait référer aux gens du secteur de l'énergie des Ressources naturelles. Je suis pas la personne la plus appropriée pour répondre à ça à ce moment-ci.

2120

Mais si vous voulez, on peut consulter ces gens-là.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

J'apprécierais. En fait je pose la question parce qu'effectivement, quand on regarde les projets un par un, on peut trouver une certaine acceptabilité, et quand on voit les efforts d'exploration par exemple au large de Terre-Neuve, on se dit, écoute, c'est significatif.

2125

2130 Quand on regarde les cartes qui montrent les levés sismiques étalés de 1960 à
aujourd'hui, si on additionne ceux que vous nous avez montrés, c'est quand même des efforts
signifiants qui gardent libérées certaines zones côtières, et si effectivement, c'est vrai, la loi
canadienne ne peut pas s'appliquer au-delà des projets, disons à l'échelle qu'on regarde,
2135 cependant la directive me paraît, au gouvernement fédéral, relativement bien suivie par les
organismes sous contrôles multiples dont celui du commissaire à l'environnement et
développement durable...

PAR M. DANIEL LEBEL:

2140 Je peux simplement mentionner que notre ministre a pris position à plusieurs reprises
récemment concernant le développement pétrolier, soit sur la côte de Terre-Neuve ou la région
des îles Charlotte, et puis il a été activement impliqué pour mettre en œuvre, soit des
commissions pour faciliter le développement, et il a pris position à la Chambres des communes
à plusieurs reprises pour encourager un tel développement, en disant qu'il y avait moyen de
2145 faire du développement sans compromettre l'environnement et puis qu'il prenait toutes les
mesures qu'il était possible de prendre pour mener à bien un tel développement, tout en ne
compromettant pas l'environnement.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2150 Donc ça veut dire qu'il prend des décisions, il aura à prendre des décisions sur ces
éléments, donc ça veut dire que s'il y a effectivement plusieurs projets, il a pratiquement à se
questionner, en fait si la question lui est acheminée, il a à se questionner sur cet éventuel effet
cumulatif là?

2155 **PAR M. DANIEL LEBEL:**

Je peux pas vous répondre sur la question de l'effet cumulatif. Je pense qu'en ce
moment-ci, c'est plutôt une position politique générale. Je pourrais pas vous dire plus que ça.

2160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Soit dit en passant, nous avons un contact, établi des contacts avec l'Office national de
l'énergie aussi auxquels on peut adresser des questions. On adressera une question de cet
ordre-là à l'Office, pour en savoir plus long sur la façon que l'Office aborde les différents projets
2165 qui sont soumis pour autorisation.

Notamment est-ce que l'Office par exemple a déjà fait des évaluations
environnementales stratégiques pour ses orientations à moyen terme et long terme. On
adressera des questions à l'Office.

2170 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2175 Oui, merci monsieur le Président. J'aurais une question pour monsieur Gilbert de MPO. C'est pour revenir un peu sur l'élément soulevé par monsieur Germain concernant, mais la question est la suivante! Est-ce qu'actuellement, dans l'état des connaissances, il est possible au ministère des Pêches et Océans de déterminer la tolérance maximale du golfe du Saint-Laurent aux levés de sismique du type canon à air?

2180 Autrement dit, est-ce qu'on pourrait aller jusqu'à un-deux-trois-quatre-cinq (1-2-3-4-5) navires en parallèle qui font ce bruit-là, est-ce qu'on a les connaissances pour répondre à cette question-là?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2185 La réponse simple est non. Je pense pas que les connaissances soient suffisantes pour pouvoir être en mesure d'évaluer les impacts additifs de plusieurs relevés sismiques qui seraient effectués en parallèle ou en synchronisme dans l'estuaire ou dans le golfe.

2190 Maintenant, je voudrais apporter à l'attention de la Commission une petite considération importante. La réalité, je crois, de l'industrie du pétrole et du gaz, c'est que les coûts inhérents à la conduite de relevés sismiques sont, d'un point de vue Pêches et Océans, sont astronomiques. Et je ne crois pas qu'il existe dans le monde autant de navires qui sont en mesure d'effectuer des relevés sismiques de ce type-là. L'information pourrait être vérifiée.

2195 Mais je ne crois pas qu'il existe beaucoup de compagnies dans le monde qui sont en mesure d'effectuer des relevés de sismique de ce type-là, de façon simultanée à un même endroit précis à un moment donné.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2200 Je veux pas dire au même endroit, genre à deux kilomètres (2km) de distance, mais quand on regarde les statistiques publiées en termes de kilomètres de lignes de réalisés, je sais pas si c'est en 2002 ou en 2003, mais on parle de deux cent cinquante mille kilomètres (250 000 km) de lignes, ils sont très rapides s'ils vont chacun à dix kilomètres-heure (10 km/h), on parle de deux mille quatre cents (2400) heures, on arrive à mille (1000) jours à peu près de temps réel de fonctionnement. Donc c'est impossible de faire ça en une année, ça prend un minimum de trois (3) bateaux qui fonctionnent pendant trois soixante-cinq (365) jours pour faire ce kilométrage-là.

2210 Donc la question, c'est: est-ce qu'on est en mesure de dire, est-ce que les distances minimales à respecter – il y en a sûrement qui l'ont fait en synchron, à mon avis, il y en a pas juste un qui a pu faire tout ça, donc la question serait à savoir, est-ce qu'on a des informations

2215 là-dessus qui permettraient à certaines personnes de dire, bon bien, si on permet, on devrait limiter des travaux en parallèle?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2220 Moi, je vous dirais que la réponse est encore une fois non. Puis une des limites dans la capacité d'évaluer les impacts de relevés sismiques, qu'ils soient effectués, un (1) seul projet ou trois-quatre (3-4) projets en même temps, puis je vais parler du contexte du golfe du Saint-Laurent essentiellement, c'est l'absence d'information sur la validation des modèles de propagation du son et les niveaux d'exposition auxquels vont être soumis les organismes pour les relevés sismiques.

2225 Il existe pas de validation sur le terrain dans aucune étude d'impact soumise par des promoteurs pour des projets dans le golfe. On a vu une validation des modèles de propagation du son qui nous permettait de porter un jugement ou une conclusion sur l'ampleur de la source d'impact.

2230 N'ayant pas cette information-là pour un seul navire, on peut encore moins présupposer des impacts pour trois-quatre (3-4) navires qui fonctionneraient en même temps. Il existe pas de validation sur le terrain. Ou peut-être qu'il en existe, mais il en a jamais été fourni dans les études d'impact pour des projets sur le golfe.

2235 De façon traditionnelle, l'industrie, les promoteurs se limitent à fournir de l'information sur les modèles théoriques.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240 Je vous remercie. Monsieur Laliberté!

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2245 Oui monsieur le Président, j'aimerais tout simplement ajouter peut-être deux (2) commentaires.

2250 C'est vrai que les missions sismiques sont coûteuses et comme l'a dit monsieur Gilbert, il y a pas énormément de bateaux dans le monde qui effectuent ce genre de levés.

2255 C'est la raison pour laquelle lorsque dans une région donnée, deux (2) ou trois (3) compagnies décident d'effectuer des levés disons à peu près dans une même période, règle générale, les compagnies vont se consulter et vont nolisier un bateau, un seul et même bateau, et les frais de mobilisation du bateau et de démobilitation du bateau vont être partagés au prorata du nombre de kilomètres que chacune des compagnies va réaliser. Donc ça, c'est une façon de couper les coûts.

2260 Si le bateau sismique est en mer du Nord puis doit traverser l'Atlantique pour venir effectuer des levés au Québec, il y a énormément de coûts pour l'aller-retour, donc s'il y a trois-quatre (3-4) compagnies qui peuvent l'utiliser, c'est à leur avantage de diminuer les coûts et de se partager les frais au prorata de l'utilisation.

2265 Et mon deuxième commentaire est que dans une même région, advenant la possibilité qu'il y ait un (1) ou deux (2) navires, évidemment il faudrait pas qu'un navire enregistre les réflexions émises par la source de l'autre bateau. Donc il y a une distance à respecter pour ne pas que les bateaux se nuisent entre eux.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2270 Elle est de quoi, cette distance, monsieur?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2275 Tout dépend de la source utilisée puis des mesures d'atténuation qu'on pourrait calculer.

Mais normalement, sur la côte est, les bateaux, il y a pas d'interférence entre les bateaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Mais c'est de l'ordre de quoi, quelques dizaines de kilomètres, ils vont chercher à se maintenir...

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2285 Je n'ai pas le chiffre exact, mais tout ce que je peux vous dire, c'est qu'on s'arrange pour ne pas se déranger mutuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 Je vous remercie.

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

2295 Si je peux me permettre d'ajouter un commentaire!

Dans le contexte de l'évaluation des impacts cumulatifs, peut-être quelque chose qu'il faut qu'on garde en tête, puis c'est hypothétique, mais si plusieurs projets de sismique ont lieu dans le golfe en même temps, puis que bon, plusieurs atteignent des zones sensibles, on a

2300 parlé sept (7) zones hier, il faut garder en tête que les bêtes avec lesquelles on travaille, c'est
des bêtes qui ont besoin de beaucoup de bouffe et que si les activités ont effectivement un effet
de déplacement de ces animaux-là, puis qu'on déplace les animaux d'une aire vers une autre,
c'est-à-dire que s'il y en a sept (7), il en reste six (6), mais si en même temps on conduit
2305 d'autres levés sismiques dans les autres secteurs, bien à un moment donné, ils ont juste plus
d'endroit où aller.

Ça fait que dans le contexte des impacts cumulatifs, c'est peut-être quelque chose à
garder en tête, les endroits où ces animaux-là peuvent aller sont limités.

2310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends votre réponse, il y a deux (2) aspects à considérer. Donc la possibilité
d'une synchronisation de bateaux mais également aussi, la feuille de route d'un seul navire qui
pourrait couvrir plusieurs secteurs du golfe en très court laps de temps, qui pourrait à ce
2315 moment-là, s'il s'approche d'aires utilisées par les mammifères marins, en séquences, pourrait
causer une réelle désorganisation, c'est ça que vous nous expliquez, je vous remercie.

PAR M. ANDRÉ BOIS:

2320 Monsieur le Président, en réponse à une question qui a été posée par nos confrères
tout à l'heure, on peut estimer environ à douze mille (12 000) sorties sur la base des chiffres de
l'année 2000, pour les croisières et excursions qui visent, comme on disait tantôt,
principalement les mammifères marins.

2325 Donc on calcule à peu près onze mille sept cents (11 700), mais c'est toujours sur la
base d'une estimation de l'étude, donc calculons autour de douze mille (12 000) sorties
annuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 Je vous remercie. Monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

2335 Oui, moi, ce serait une sous-question à celle que monsieur André a posée tout à l'heure,
quand il parlait s'il y avait eu un recensement des effets des activités humaines sur le
comportement des mammifères. On avait eu une réponse.

2340 Moi, ma sous-question, elle serait: est-ce qu'il y a un recensement aussi des effets des
activités humaines qui auraient causé des blessures ou des mortalités sur les mammifères
marins?

PAR LE PRÉSIDENT:

2345 Donc on parle de statistiques dans le golfe du Saint-Laurent?

PAR M. CAROL CANTIN:

2350 Oui, dans la zone au moins, dans le golfe ou dans la zone étudiée, est-ce qu'il y a des statistiques qui tiennent compte justement des mortalités ou des blessures infligées aux mammifères marins et les causes qui seraient reliées, je parle pas bien sûr d'accidents ou de batailles entre animaux!

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 Par exemple, tantôt on discutait de la question des mesures de précaution à prendre pour l'industrie de l'observation, est-ce que ça venait par exemple de préoccupations particulières ou c'était plus des inquiétudes?

2360 Est-ce qu'on a déjà rapporté des cas évidents ou fréquents de blessures d'animaux marins, par soit l'industrie d'observation ou soit par le trafic maritime marchand?

2365 Est-ce que c'est une préoccupation, par exemple les bateaux, les navires marchands qui circulent, après ça l'observation, la pêche, etc., est-ce qu'il y a des dommages fréquents qui sont causés par les différentes activités humaines en regard des mammifères marins?

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

2370 Dans l'estuaire du Saint-Laurent, particulièrement dans le Parc du Saguenay-Saint-Laurent, il y a beaucoup de bateliers évidemment, puis un des règlements qu'ils ont mis en place, c'est une réduction de la vitesse des navires pour justement éviter ce genre de chose là.

2375 Ils encouragent fortement les bateliers, puis en fait les cargo des fois rapportent aussi des collisions, il y a eu un exemple où un cargo, en fait, traînait devant son nez un rorqual commun en travers jusque dans le port de Montréal, mais il a jamais senti la secousse, parce que c'est des gros bateaux.

2380 Mais dans le Parc du Saguenay-Saint-Laurent, les bateliers en général rapportent les collisions. Ça fait qu'il y a des statistiques probablement disponibles à Parcs Canada à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2385 Donc les centres de trafic de contrôle maritime qui sont répartis le long de la voie fluviale, par exemple aux Escoumins, la station des Escoumins, il y en a une, parce que je l'ai

déjà visitée, donc cette station-là peut contrôler la vitesse des navires, c'est ça que vous nous dites?

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

2390

Non. Ce que je dis, c'est que le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent s'est doté d'un règlement de limitation de vitesse à l'intérieur du Parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2395

C'est bon pour les navires marchands?

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

2400

Il faudrait vérifier auprès du Parc. C'est bon pour à peu près tout ce qui circule là-bas. Pour les cargos, je suis pas sûre, étant donné des problématiques de navigation dans le secteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405

Je sais que la station des Escoumins est en mesure de contrôler tous les navires marchands par exemple de moindre envergure, on les voit tous, mais tous les navires qui circulent sont visibles sur les écrans radars, ils sont capables d'estimer les vitesses.

2410

La question, c'est si c'était appliqué par la Garde côtière par exemple pour le trafic maritime.

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

2415

Parce que la limite de vitesse dans le Parc marin, c'est vingt-cinq (25) nœuds pour les petites embarcations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2425

Madame, est-ce qu'on a des statistiques sur les mortalités de baleines ou les échouements de baleines dans le fleuve et si oui, est-ce qu'il y a des autopsies qui sont procédées et si le cas échéant oui, est-ce qu'il y a des démonstrations d'impacts qui seraient dus à des bruits d'impulsion ou de ce genre, sur les oreilles?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2430

À Pêches et Océans dans la région du Québec, je crois qu'aussi ça existe dans la région des Maritimes, il y a des ententes qui existent entre Pêches et Océans, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, puis également le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, et l'Institut vétérinaire de Saint-Hyacinthe, pour mettre en place un suivi des échouages de mammifères marins dans l'estuaire.

2435

Lorsque le programme a été développé en 1982, ce programme-là était essentiellement orienté vers les échouages de bélugas, afin de suivre, en fait comme c'était une population qui était rendue à des nombres extrêmement restreints, puis qu'il y avait des limites sur la capture de bélugas, à ce moment-là ça constituait la seule source d'information valide scientifique sur l'état de santé des individus par exemple.

2440

Alors il y a un suivi qui est en place depuis 1982. Ce suivi-là s'est graduellement étendu à d'autres espèces de mammifères marins. Et lorsqu'il y a des carcasses qui s'échouent et qui sont en relativement bonne condition, les carcasses, lorsqu'elles peuvent être transportées, elles sont transportées au laboratoire de Saint-Hyacinthe pour y être nécropsiées, en tout cas il y a des nécropsies qui sont effectuées pour essayer de détecter les causes de la mort de l'individu et essayer de mesurer certains paramètres, comme par exemple les contaminants et d'autres types de lésions qui ont pu être observées chez les individus.

2445

2450

Donc il y a un programme comme ça qui existe actuellement, qui a été mis en place en 1982 et qui se poursuit.

2455

Maintenant, je voudrais apporter une petite précision aussi sur les collisions. Il y a des sources d'information qui permettent de croire aussi que, bon, les collisions avec les mammifères marins sont quand même relativement fréquentes, parce que je crois que le GREMM maintient une banque de photographies pour la photo-identification des bélugas qui fréquentent la zone du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, et je crois que le même exercice est fait aussi auprès, je me souviens plus du nom de l'institut, mais c'est à Mingan par le groupe de Richard Sears, et on voit de temps en temps des photos sur lesquelles il y a des lésions qui ont été clairement provoquées par des navires, que ce soit au niveau du dos, au niveau des ailerons, au niveau de la queue.

2460

2465

Il y a des accidents comme ça fréquemment qu'on voit des lésions à long terme qui sont des cicatrices qui sont laissées sur les individus.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2470

Est-ce que dans ces nécropsies, on a déjà observé des candidats, des cas où les échouages étaient dus à des levés sismiques ou à des bruits?

Je sais que dans la littérature, on a observé ces choses dans le golfe du Mexique sur quelques cas documentés, est-ce que ça a été le cas dans la région?

2475 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Je crois que depuis que le programme de suivi des échouages a été établi en 1982, je crois que, comme le mentionnaient les gens du Comité d'experts, je pense pas qu'il y ait de levés sismiques qui aient été faits depuis le début des années quatre-vingt dans l'estuaire.

2480

Je crois que même la cartographie qu'ils nous présentaient n'incluait pas vraiment de lignes sismiques qui avaient été effectuées avec des canons à air comprimé ou en tout cas, les anciennes méthodes, dans l'estuaire.

2485

Puis comme au moment où les échouages ou le suivi des échouages a été mis en place, comme la question des levés sismiques n'était pas une préoccupation ou le son en général n'en était pas une, je doute qu'il existe, puis je pourrai vérifier l'information auprès de la responsable du programme, je ne sais pas s'il y avait des analyses du système auditif des individus qui avaient été faites pour détecter une quelconque lésion au système auditif.

2490

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Je pensais bien sûr à l'estuaire, mais je pensais surtout à la côte de Terre-Neuve où les kilométrages ont été très élevés, est-ce qu'il y a eu une augmentation des échouages dans cette région?

2495

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

Pour le secteur particulier de Terre-Neuve puis du plateau écossais, ce qu'il faut se rappeler, c'est que les activités ont lieu loin des côtes. Donc c'est pas automatique que les animaux, s'il y en a qui sont affectés, vont nécessairement se retrouver le long des côtes de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve.

2500

Ça fait que moi, je suis pas au courant de situations où il y a eu des échouages massifs, où il y a eu des nécropsies poussées puis qu'ils sont allés regarder des oreilles, ça aussi, ça demande beaucoup beaucoup de travail.

2505

Faire une dissection d'un grand rorqual, c'est plusieurs jours, donc ça prend une grosse équipe. Mais je suis pas au courant d'aucun événement comme tel documenté ici.

2510

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté des offices, peut-être qu'il peut y avoir des suivis qui sont faits, là on parle, les offices ont quand même une responsabilité du côté environnement, des fois si c'est possible de

2515 faire une vérification auprès des offices, au moins je sais pas, de Pêches et Océans qui travaille avec les offices, savoir s'ils ont des indications ou des cas documentés de cause à effet possibles entre des campagnes disons intensives de levés sismiques et de problèmes de mammifères marins subséquents, est-ce que c'est possible de faire une petite vérification?

2520 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président, je vais faire la vérification, mais à prime abord, je ne crois pas que les offices se soient dotés de programmes de ce type. Parce que je crois que ça ne fait pas partie de leur mandat officiellement ou des ententes qui ont été signées entre le provincial et le fédéral dans le cas des deux (2) offices existants.

2525 Ils ont des mandats environnementaux, mais qui sont liés essentiellement à la sécurité des déversements, des choses comme ça, des rejets qui proviennent des plates-formes de forage, etc. Mais je ne crois pas que ce soit lié spécifiquement à des suivis d'échouages de mammifères marins qui pourraient découler de relevés sismiques spécifiques.

2530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de l'Institut de Bedford par exemple, est-ce qu'ils sont susceptibles d'avoir fait des suivis de cet ordre-là?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2540 On va vérifier l'information, mais à prime abord, on n'est pas au courant de quelconques activités en lien avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 Je vous remercie.

Oui monsieur Cantin!

PAR M. CAROL CANTIN:

2550 Toujours dans la même veine, au niveau des pêches, pêche commerciale j'entends, est-ce qu'on a aussi recensé des captures ou des blessures ou des mortalités causées aux mammifères marins alors qu'on pêchait, je sais pas, un autre poisson, et que ces mammifères-là ont été malencontreusement capturés par des filets?

2555 C'est une source peut-être importante, je l'ignore, de mortalité ou de blessures graves sur les mammifères, est-ce qu'il y a des recensements de ce côté-là au niveau de la pêche, des effets de la pêche sur la mortalité ou les blessures aux mammifères?

PAR LE PRÉSIDENT:

2560 Donc si je comprends bien, le Comité n'a pas fait de vérification à ce chapitre-là, si je comprends bien?

 Parce que vous dites que vous l'ignorez, c'est-à-dire que c'est pas – monsieur Fontaine s'il vous plaît!

2565

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

 Non. En fait, c'est pas qu'on l'a ignoré, c'est qu'on a traité des levés sismiques.

2570

PAR LE PRÉSIDENT:

 Mais pour relativiser, vous avez pas tenté de faire une relativisation?

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

2575

 Dans ma section qui parle de la gestion intégrée des risques, dans le fond, ou de principe de précaution, on dit que si effectivement, on prend des mesures exceptionnelles pour protéger les mammifères marins dont les rorquals bleus et les bélugas, il faudrait logiquement aussi appliquer ces mesures de précaution extrêmes sur peut-être d'autres secteurs d'activités, notamment le transport maritime, aussi les pêcheries.

2580

 Donc il y a une logique derrière tout ça, là. Et effectivement, les pêcheries occasionnent beaucoup de mortalité, pas nécessairement, en tout cas il y a des espèces qui sont plus vulnérables que d'autres, le marsouin commun qui est une espèce préoccupante il y a de ça quelques années, je sais pas si le moratoire des filets de fond a changé les données, mais je ne pense pas. Il se produit aux alentours, on estimait à peu près à deux mille (2000) prises de marsouins communs par année dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

2585

 Au niveau des phoques, on sait que c'est probablement beaucoup plus. Il y a d'autres espèces, c'est moins documenté pour les autres espèces, mais on sait qu'il y a des dauphins, ça, c'est sûr et certain. Puis il y a aussi des grosses baleines. Il y a des échouages de rorquals, j'en ai vu une moi-même personnellement le long de la côte gaspésienne qui avait encore un filet attaché à sa queue.

2590

 Donc je trouve que c'est juste important de faire une nuance. Quand on regarde les impacts au niveau des mammifères marins, souvent on a tendance, bon, on regarde les impacts des levés sismiques, on voit qu'il y a des causes de dérangement, des cessations de vocalisations, des fuites de certaines zones et après ça, on tombe dans certaines assertions, on pense que ça augmente le stress, ça peut réduire leur capacité à ingérer ou à suffire à leur demande énergétique, ça peut affecter aussi potentiellement leur succès reproducteur et là, on

2600

tombe vraiment dans un peu de spéculation, parce que c'est difficile de vérifier ça chez les gros cétacés dont le rorqual bleu qui est une espèce quand même extrêmement préoccupante.

2605 Certaines activités par contre qui ont un impact direct et là, on parle pas de probabilité, on parle de mortalité directe, là, et ces mortalités-là sont connues. Bien, sont connues, elles sont connues dans certains domaines, notamment les prises accidentelles, mais aussi des collisions des bateaux, il y a comme des chiffres qui pourraient ressortir. Et là, on parle pas de probabilité, mais on parle d'une mortalité directe.

2610 Et c'est des impacts qui sont importants et qui devraient être regardés si on aborde la question d'une façon générale en termes de protection des mammifères marins. Je parle pas des levés sismiques nécessairement, mais si on veut gérer les activités humaines en fonction de la protection des mammifères marins, les levés sismiques doivent faire partie évidemment de ça, mais également la navigation, les pêcheries, le récréotourisme aussi qui peut occasionner – je pense que, écoutez, effectivement Parcs Canada réglemente et surveille les 2615 activités des bateaux à l'intérieur du Parc marin, il y a des infractions qui sont émises à chaque année. Donc ça veut dire que le règlement n'est pas à cent pour cent (100 %) efficace, et donc il y a des dangers connus, quantifiables de l'utilisation ou en tout cas de la fréquentation des bateaux pour les excursions aux mammifères marins.

2620 Je sais qu'au niveau de la baleine noire, dans le cas de la baie de Fundy, c'est une espèce qui est très préoccupante aussi, en voie de disparition, il y a des mesures qui ont été prises au niveau de certaines zones d'évitement par les bateaux de certaines zones, en tout cas il y a d'autres réglementations qui sont spécifiques à cette espèce-là.

2625 Donc ce que je veux dire, c'est que si on est cohérent au niveau de la protection des mammifères marins, il va falloir qu'on regarde l'ensemble de ces industries, comme il a été fait ailleurs dans le cas de la baleine noire.

2630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. C'est un peu dans le champ des impacts cumulatifs à ce moment-là qu'on se retrouve.

2635 Bon, tant qu'à moi, les impacts cumulatifs, c'est encore un concept en évolution, mais généralement, c'est souvent fait pour savoir si une nouvelle activité peut s'insérer avec les activités existantes.

2640 Évidemment, oui, le concept peut être aussi différent, à savoir si on veut absolument introduire une nouvelle activité, à ce moment-là, bon, on veut la prioriser, bien, ça voudrait dire, si les conclusions c'est qu'il y aurait trop d'activités, on peut retirer une activité déjà existante. C'est bien évident que le concept est ouvert.

2645 Je sais que c'est à l'intérieur du document du Comité qui est arrivé donc, un des
derniers points abordés par la conclusion du Comité à l'effet de considérer également les effets
de l'ensemble des activités humaines dans le golfe, pour permettre de relativiser les choses et
de pouvoir faire une évaluation juste des effets cumulatifs. Je me souviens d'avoir vu ça à cet
effet-là.

2650 **PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

Bien, vous avez vu qu'on a nuancé puis qu'on l'a mis comme un élément de réflexion,
mais on n'a pas décrit dans le rapport toutes ces activités-là.

2655 Tout ce que je veux dire, si on parle du principe de précaution, un des principes
directeurs du principe de précaution, c'est que les mesures de précaution devraient être non
discriminatoires. C'est un principe directeur qui est important.

2660 Et ça touche à ce moment-là, c'est un élément qui est important, et ça touche
l'ensemble des industries, si on agit avec précaution par rapport à une espèce particulière,
notamment le rorqual bleu, eh bien, les mesures qu'on prend ne devraient pas être
discriminatoires envers entre autres les autres industries.

2665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement. Par contre, le concept d'effets cumulatifs ne traite pas nécessairement
comme une loi de la préséance d'une activité. Cependant, il y a des tendances.

2670 Lorsqu'on parle d'activités traditionnelles, on a tendance à leur donner une priorité dans
l'ordonnement des choses, à savoir si la nouvelle activité arrive, j'ai pas de précédent à
l'esprit de dire, bon, une nouvelle activité arrive et on retire l'activité traditionnelle. Disons que
c'est plus rare.

2675 Habituellement, on demande à une nouvelle activité de s'ajuster afin de ne pas nuire
aux activités traditionnelles. Par contre, c'est surtout ça la tendance dans l'évaluation des effets
cumulatifs.

2680 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Oui, c'est clair. Dans le cadre d'une mécanique comme celle qu'on utilise pour évaluer
les projets, le processus d'évaluation environnementale, bien c'est toujours la même chose.
Lorsqu'on regarde les effets cumulatifs, on demande toujours au dernier arrivé de mesurer son
impact par rapport à tous ceux qui ont déjà été causés sur le milieu. Ça, c'est assez classique
puis ça se fait dans toutes sortes de domaines, c'est vrai.

2685

La perspective que voulait donner le Comité d'experts à cette recommandation-là, c'est pas tellement dans ce sens-là. C'est beaucoup plus par le biais du développement durable et de la gestion intégrée des ressources.

2690 Il s'agissait pas d'essayer de déterminer si pour permettre une activité, il faut en enlever d'autres, c'est beaucoup plus de se demander comment on fait pour les assurer partout correctement. Tout le monde a droit à la vie, alors est-ce qu'il y a moyen de s'organiser pour que tout le monde puisse mener ses activités. C'est un peu ça la perspective qui est à développer.

2695 On est bien conscient que les instruments pour le faire, eux sont pas très très bien développés. Il y a pas beaucoup d'instruments qui permettent de faire une gestion intégrée des ressources dans le golfe, on est assez conscient de ça.

2700 Mais il reste que la problématique est quand même là. Quand on constate l'état des connaissances, tout le monde le voit bien que ce manque de connaissances là conduit justement à la difficulté d'assurer une bonne gestion de l'ensemble des ressources.

2705 Donc tout ce que le Comité voulait amener, c'est de dire, au-delà de la question de l'examen des impacts des levés sismiques et de leurs impacts appréhendés, il y a d'autres sources d'impacts de celle-là, mais puisqu'on ne regarde que celle-là, il faut bien s'en préoccuper, mais essayons de voir s'il y a pas moyen de replacer ça dans une perspective plus globale de gestion intégrée.

2710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, le principe de précaution, face à une incertitude, doit s'appliquer de façon équitable, si on a des règles strictes. Les règles doivent être strictes pour tout le monde.

2715 C'est bon aussi, on a pu remarquer qu'on a discuté aussi des levés sismiques par exemple à des fins géoscientifiques et non seulement à des fins de recherche pétrolière ou minière. Je pense que l'important, c'est de voir les effets des levés sismiques, peu importe l'objectif qu'on vise.

2720 Ce qui est important avant tout, c'est de savoir, est-ce que ces levés sismiques là, peu importe l'objectif, peuvent être faits de façon sécuritaire, je pense que c'est ça une préoccupation importante.

Monsieur Locat.

2725

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2730 Oui monsieur le Président, effectivement dans la lignée de la question des levés scientifiques, je me demandais, je demanderais à la Commission géologique de peut-être nous fournir une autre version de la figure qu'il y a au haut de la page 3, pour notre information et probablement aussi pour l'information de Pêches et Océans, qui donnerait les levés sur deux (2) images séparées.

2735 Une figure qui donnerait les levés pour les méthodes d'étinceleurs et l'autre pour celles des bulleurs, enfin des "sparkers", séparément, pour qu'on puisse mieux apprécier la différence.

2740 L'autre question aussi, à Pêches et Océans, bon, en 82, il y a un protocole qui aurait été établi, d'après ce que vous disiez, pour au moins l'inventaire des échouages ou des choses équivalentes de mortalité, qu'on sait qu'il y a eu des levés importants faits par SOQUIP en 82 et 83, mais surtout en 82, au niveau du golfe.

2745 Est-ce qu'il aurait à ce moment-là, on parle ici d'environ de plus de trois mille kilomètres (3000 km) de levés avec sûrement un multitrace, donc un "sparker", pas un "sparker", un canon à air, donc est-ce que vous avez des données qui permettraient d'indiquer qu'il y a eu des observations particulières ou des anomalies notées durant cette période-là, en termes d'observations de décès ou d'échouages ou de phénomènes semblables?

La première question est à monsieur Lebel pour donc la modification!

2750 **PAR M. DANIEL LEBEL:**

Oui, sans problème, on va vous donner ça.

2755 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Et l'autre question, bien, c'est à monsieur Gilbert!

PAR LE PRÉSIDENT:

2760 On va faire une petite pause de cinq (5) minutes, puis on pourra reprendre la réponse après la pause.

2765

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bois, je crois que vous avez des informations à nous communiquer?

2775 **PAR M. ANDRÉ BOIS:**

Oui. En réponse aux questions qui m'ont été posées tantôt, concernant une association des croisiéristes.

2780 Oui il en existe une, c'est l'Association des croisières-excursions du Québec, mais qui regroupe pas nécessairement tous les croisiéristes. C'est pas une association obligatoire.

2785 Et l'information qu'on me dit, c'est que du côté de la Côte-Nord et de la Gaspésie, le taux de membership est peut-être un peu plus faible que du côté de Montréal ou de l'Outaouais, parce que l'Association couvre toute la province.

2790 La deuxième question concernant un code de déontologie ou un code d'utilisation, non, en dehors du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, il n'y a aucun code. Les gens se donnent, en tout cas ce qu'on pourrait appeler une autodiscipline, mais ils en voient moins l'importance, parce que la concentration des bateaux est beaucoup plus faible.

2795 La plus grande concentration est dans le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, autour de Baie-Sainte-Catherine, Tadoussac avec Bergeronnes, donc ils n'ont pas senti le besoin d'avoir ce code de déontologie.

2800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Par exemple, j'imagine un navire d'observation qui est basé à Rivière-du-Loup par exemple, il s'en va vers le Parc marin habituellement, c'est ça?

2805 **PAR M. ANDRÉ BOIS:**

Il s'en va vers le Parc marin, à ma connaissance il y a pas de permis du Parc marin, je crois pas qu'il puisse y aller sur le territoire du Parc marin. Il peut y aller quand même, mais il est obligé – parce que les gens de Pêches et Océans Canada connaissent mieux le Parc marin que moi, je vais aller auprès d'eux!

2810 On me dit qu'ils ont le droit d'aller dans le Parc, même s'ils partent de Rivière-du-Loup ou Rimouski. Parce qu'il y en a des croisiéristes qui partent de Trois-Pistoles, de Rivière-du-Loup pour traverser de l'autre côté.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, je vous remercie.

2815 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Dans l'étude dont vous nous avez parlé, monsieur Bois, tout à l'heure, de la chaire en tourisme de l'UQAM, est-ce qu'on s'est intéressé à la satisfaction des utilisateurs de ces croisières et excursions?

2820

PAR M. ANDRÉ BOIS:

Je pourrais vous revalider, parce que je l'ai pas de mémoire au complet, là, mais je pourrais regarder et vous répondre d'ici à la fin de la journée.

2825

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Mais est-ce qu'il serait possible de nous déposer une copie de ce mémoire-là?

2830 **PAR M. ANDRÉ BOIS:**

Oui. Je pourrais peut-être pas vous déposer celle-là parce qu'elle est annotée, mais chez nous, j'en ai d'autres copies. J'ai pas de problème à vous déposer une copie de l'étude.

2835 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2840

Parfait, merci. Oui monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

2845 Si vous permettez, juste une question complémentaire!

Les données que vous nous avez données, elles couvrent quel secteur en fin de compte? Est-ce que c'est l'estuaire et le golfe au complet ou ils sont limités à une partie du territoire marin?

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bois.

PAR M. ANDRÉ BOIS:

2855

Les données que je vous ai fournies tout à l'heure, c'est les données qui couvrent strictement ce qu'on appelle le Québec maritime, c'est-à-dire la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie ainsi que les Îles-de-la-Madeleine dont j'ai extrait les données, parce que l'étude couvre toute la province.

2860

Mais compte tenu qu'ils nous font une ventilation par région, j'ai pu extraire les données et ne vous donner que celles qui concernent l'objet de l'étude.

PAR M. CAROL CANTIN:

2865

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2870

Ça va monsieur Cantin?

PAR M. CAROL CANTIN:

2875

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté de Pêches et Océans, monsieur Gilbert, le complément de réponse?

2880

PAR M. MICHEL GILBERT:

Bon, en lien avec les échouages de mammifères marins qui auraient pu être observés en 82-83, aux environs des relevés sismiques faits par la SOQUIP, en fait il faut avouer que le programme de suivi des échouages du béluga en était à ses premiers balbutiements.

2885

Les rapports d'échouages de mammifères marins, de bélugas étaient majoritairement rapportés pour l'estuaire, puis c'était des rapports qui étaient très épars, très dispersés qui étaient faits souvent par des gens pour qui la carcasse en question, dans la zone intertidale, dérangeait bien plus que d'autre chose.

2890

Donc c'est un programme qui est dans ses balbutiements, puis il y a aucune indication qui permet de déduire qu'il a pu y avoir soit une absence ou soit une augmentation de la mortalité qui serait directement reliée aux relevés sismiques.

2895 Ça fait que je crois pas que le programme puisse être utilisé pour tirer des conclusions de ce type-là, étant donné que le programme en était vraiment à ses premiers balbutiements, puis que ce sont en principe les derniers relevés de la SOQUIP qui ont été faits à l'époque.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2900 Disons, dans un contexte juste général, est-ce que ça serait possible d'avoir de l'information sur les scientifiques qui étaient à Pêches et Océans à l'époque, probablement basés à Québec, j'imagine?

2905 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

 En fait, les scientifiques qui étaient basés à Sainte-Anne-de-Bellevue, puis pour les besoins d'information de la Commission, paradoxalement, il y a un de ces scientifiques-là qui est ici même dans la salle, puis qui faisait partie du Comité d'experts, qui a participé à la rédaction du rapport, qui était en charge justement des premières phases de ce projet-là.

2910

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

 Mais je veux dire pas seulement au niveau des bélugas, dans l'ensemble, ceux qui travaillaient là comme scientifiques au niveau du golfe du Saint-Laurent, à cette époque-là, est-ce qu'il y avait des observations particulières qui auraient pu être faites en relation avec l'activité sismique qui avait cours cette année-là?

2915

PAR M. MICHEL GILBERT:

 Moi personnellement, je peux pas répondre à cette question-là. Je crois que les scientifiques qui étaient là à l'époque ne font plus partie de Pêches et Océans, puis probablement que la meilleure personne qui pourrait vous répondre justement à cette question-là est la personne, c'est monsieur Ronald Greendale qui est assis dans la salle ici même.

2920

2925

 Maintenant, j'aimerais apporter quelques précisions sur les commentaires d'Environnement Québec en lien avec en fait la notion de cohérence dans l'application des mesures de protection ou de l'approche de précaution en lien avec les multiples activités.

 Je pense pas, Pêches et Océans reconnaît d'emblée que c'est une problématique importante, qu'effectivement, il y a des activités qui sont menées traditionnellement depuis des années qui peuvent avoir des impacts sur l'environnement, il faut pas se le cacher. Des activités comme la pêche qui peuvent avoir des impacts, non seulement sur les mammifères marins, mais aussi sur les fonds marins, parce qu'on traîne des chaluts de très grande dimension qui ont tendance à raboter le fond marin puis à détruire certaines des ressources qui sont là.

2935

2940 Donc Pêches et Océans reconnaît d'emblée ce problème-là. D'une part, je crois que
directement en lien avec les mammifères marins, il y a quand même beaucoup de travaux de
recherche qui sont menés actuellement par Pêches et Océans, pour essayer justement de
mieux comprendre les impacts qui sont liés à d'autres sources, comme par exemple la
navigation de plaisance aux environs du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent en lien avec les
mammifères marins. Donc on mène quand même certaines activités de recherche qui nous
aident à mieux comprendre ces problématiques-là.

2945 D'autre part, il y a quand même des mesures de gestion qui ont été adoptées ou des
choses qui sont testées actuellement pour essayer de limiter l'ampleur de ces impacts-là.

2950 Madame Lesage a parlé entre autres de la diminution de la vitesse des navires qui est
recommandée dans les limites du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, mais il y a également
d'autres initiatives, comme par exemple l'installation d'instruments qui dégagent des sons
intenses sur vraiment une courte période pour essayer d'éloigner les mammifères marins des
engins de pêche fixes par exemple qui sont déployés dans l'environnement, puis apparemment,
on utilise ces méthodes-là dans la baie de Fundy par exemple.

2955 D'autre part, en fait, c'est pas pour rien que le gouvernement du Canada et Pêches et
Océans se sont dotés d'une loi, de la Loi sur les océans en 1998, je crois, parce que toute la
notion de cohérence ou l'approche de précaution, en fait, ça se ramène à toute la question de la
gestion intégrée des ressources et des zones côtières dans un esprit de développement
durable, puis en utilisant une approche de précaution, c'est tout l'esprit de la Loi sur les océans
qui a été adoptée en 1998.

2965 C'est une loi qui est pas une loi qui est restrictive, mais c'est plutôt une loi qui est, si on
veut, un moteur, qui favorise certaines activités, entre autres l'implication des communautés
côtières dans la gestion intégrée de leur zone. Donc c'est tout l'esprit de la Loi sur les océans
qui essaie de viser la gestion intégrée de l'ensemble des activités qui peuvent affecter
l'environnement marin.

2970 C'est une loi qui est relativement jeune, qui a été mise en place en 1998, donc ça fait à
peine six (6) ans. Pêches et Océans a développé un Programme de gestion des océans pour
essayer de voir comment peut-on mettre les principes de la loi en œuvre, en lien avec les
activités qui sont en cours, les activités humaines dont la pêche, la navigation maritime, etc. Et
cette loi-là, vraiment, promouvoit des façons de gérer qui justement tiennent compte des
impacts cumulatifs et additifs de toutes ces sources d'impacts là, de façon à mieux gérer les
ressources puis à assurer une conservation puis une protection adéquate des ressources du
milieu marin.

Mais vous comprendrez que c'est une loi qui nécessite des contacts étroits avec
l'industrie, puis également avec les autres ministères, et différents paliers de gouvernement, et

2980 que c'est un processus, c'est une mise en œuvre de longue haleine pour en arriver aux objectifs
qui sont fixés par la loi.

2985 Mais Pêches et Océans reconnaît d'emblée cette problématique-là qui a été soulevée
par Environnement Québec, puis je crois que c'est tout l'esprit de la Loi sur les océans qui
essaie de changer justement des modes de gestion de l'environnement marin, de façon à
tendre vers des approches qui sont beaucoup plus respectueuses de l'environnement d'un point
de vue global.

PAR LE PRÉSIDENT:

2990 Merci monsieur Gilbert. Oui monsieur Fontaine!

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

2995 J'aurais juste une précision par rapport à la question des échouages et de leur lien avec
le sismique.

3000 C'est très difficile, quand les baleines s'échouent, et souvent elles s'échouent après une
certaine période, elles flottent dans l'eau en fait, la putréfaction fait gonfler souvent l'abdomen
des baleines. Elles finissent par flotter, elles dérivent un certain temps et quand elles arrivent
sur le bord des côtes, elles vont se mettre à rouler avant de vraiment s'échouer sur les plages.

3005 Et la qualité des carcasses comme ça que l'on retrouve le long des côtes est
passablement, de un, avancée en termes de putréfaction, deux, souvent les structures de
l'oreille, on parle de bulles tympaniques et les structures adjacentes sont situées juste en
dessous de la masse crânienne qui est une masse très très importante et en dessous des
mandibules, et les mandibules sont relativement larges au niveau de la mâchoire, et bien
souvent on imagine – et c'est souvent la première partie qui décroche quand les baleines
s'échouent suite à la putréfaction, et la zone des oreilles, dans le fond, est une des zones, en
3010 tout cas les plus rapidement affectées par la putréfaction puis par l'échouage des mammifères
marins.

3015 Donc c'est très très difficile de faire une relation de cause à effet entre les levés
sismiques et les mammifères marins, et c'est peut-être une des raisons pour laquelle on a très
très peu d'information de cause à effet et c'est très difficile de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020 Monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

3025 Oui, j'ajouterais d'autant plus qu'il n'y a pas eu de levés sismiques depuis 1983 dans le golfe, et que madame Lesage a mentionné que les baleines étaient, du côté atlantique, étaient trop loin dans le golfe pour être observées ou du moins pour être atteintes, au moins pour être identifiées comme ayant été des victimes de sismique.

3030 Donc on peut encore moins, beaucoup plus dans ces conditions-là, faire un lien de cause à effet entre les levés sismiques et une possibilité de mortalité des mammifères.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035 Par contre, la Commission géologique a fait au moins à une reprise dans les années quatre-vingt-dix des relevés à haute énergie, si je me souviens bien – en quelle année déjà monsieur Lebel?

PAR M. DANIEL LEBEL:

3040 En 1986.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, je vous remercie.

3045 **PAR M. DANIEL LEBEL:**

Je voulais juste apporter une précision par rapport à ce que j'ai dit plus tôt au début de l'après-midi.

3050 J'ai fait référence à un document qui avait été produit dans le cadre d'un atelier, COGLA, COGLA, c'est Canadian Oil and Gas Land Administration qui est une ancienne agence qui était reliée au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada.

3055 Il y a un rapport qui a été produit que j'ai déposé au registre, j'ai pas déposé le rapport, mais seulement un extrait, et cet extrait-là, c'est un résumé d'une présentation qui avait été faite par le représentant de la compagnie Exxon qui avait travaillé sur un rapport produit pour le Texas General Land Office en association avec des contracteurs géophysiques et d'autres organisations reliées aux levés sismiques aux États-Unis, et c'est le document qui a servi de base, cette compilation des effets des levés sismiques à travers le monde, une assez large compilation.

3060

Ils arrivaient à la conclusion qu'il y avait deux (2) effets combinés qu'il fallait éviter avec ces types de levés là pour pas affecter la zone marine ou les organismes marins, et c'était, on dit, je vais citer:

3065

"The first criterion is a peak pressure greater than or equal to approximately 40 pounds per square inch. The second criterion is a rise time and decay time of approximately one millisecond or less."

3070

Et c'est sur ces éléments-là que notre expert me dit qu'on a fondé la décision sur la limite de quarante (40) psi dans la Loi canadienne des évaluations environnementales.

3075

Il n'est pas clair à travers ce résumé-là, si on a fait une évaluation par rapport aux mammifères; on parle de poisson à un moment donné, et on parle de levés qui pouvaient affecter le poisson.

Alors je peux pas aller plus loin sur ce point-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080

Madame Lesage.

PAR Mme VÉRONIQUE LESAGE:

3085

Si je peux apporter un complément d'information! Pour détecter les impacts du sismique ou d'autres sources de bruit sur les mammifères marins qui s'échouent, il y a eu, il y a une couple d'années, une initiative pour essayer de comprendre si les bélugas du Saint-Laurent étaient incommodés par les niveaux de bruit dans l'estuaire, puis on a contacté une dame chercheuse aux États-Unis qui s'appelle Darlene Ketton qui est de renommée internationale, pour lui demander si c'était possible de faire un travail comme ça.

3090

Et ce qu'on nous a répondu, c'est que oui c'était possible, mais pour pouvoir déterminer s'il y a eu un impact sur l'oreille, il faut que les cellules ciliées à l'intérieur de l'oreille soient toujours vivantes, ce qui implique d'échantillonner ces animaux-là tout de suite après la mort.

3095

Donc dans le cas des exercices militaires où il y a eu des soupçons à l'effet que ça pourrait être une cause des échouages, cette dame-là a été appelée directement sur les sites pour échantillonner, puis estimer s'il y a avait eu un effet.

3100

Ça fait que c'est le genre de condition que ça prend pour pouvoir faire un lien de cause à effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3105 J'aimerais faire une demande au Comité avant de l'oublier, c'est en rapport avec les conventions sonores qu'on a utilisées, soit à travers le rapport du Comité, soit tout au cours de la semaine au point de vue audience!

3110 La première demande, est-ce que ce serait possible de confectionner ou de faire confectionner un genre de tableau qui ferait les références par exemple sonores pour le son, le niveau sonore, les SEL, SPL, "Sound Pressure Level", "Sound Exposure Level", les sons RMS, même aussi la question des analyses spectrales, donc de pouvoir dire par exemple, dans quel cas on utilise le SPL, et quel est l'objectif, à ce moment-là, lorsqu'on l'utilise.

3115 Par exemple, le SPL, c'est une mesure qui va permettre de plus apprécier la pression, ça découle directement d'une évaluation en kilopascal, ça permet entre autres de mieux déterminer, ça peut être le SEL aussi, de déterminer les risques de blessures par exemple au crabe des neiges, pour donner un exemple.

3120 Dans le cas des analyses spectrales, ça peut être à ce moment-là les risques d'endommagement du système d'audition, par exemple des mammifères marins.

3125 Je crois que ce serait intéressant de pouvoir distinguer toute cette série de mesures de convention, parce qu'avec la même source sonore par exemple, prenons les canons à air de GSI, donc on va avoir différentes interprétations dans les niveaux de décibels. Tous ces paramètres-là, le son RMS, etc., s'expriment en décibel.

3130 Donc je pense que ce serait intéressant de pouvoir avoir un tableau qui nous permet de bien voir l'effet de chacun de ces paramètres-là sur les mesures d'atténuation qu'on doit utiliser.

3135 J'attire encore l'attention que dans le cas du canon de GSI, lorsqu'on parle de spectrale de deux cent quatorze point un (214,1) dB à un mètre (1 m), c'est à la fréquence de cinquante hertz (50 Hz). Si je vais extraire par exemple une bande d'un tiers ($\frac{1}{3}$) d'octave qui est autour, c'est un peu technique, autour de cette bande de fréquence là et j'essaie de la convertir en kilopascal, je vais avoir une pression, je vais obtenir une pression, j'ai un tiers ($\frac{1}{3}$) de bande d'octave, mais cette pression-là est partielle par rapport à l'impulsion du moment donné par le canon à air.

3140 Donc je pense que c'est important de pouvoir distinguer l'effet. Parce que si je veux protéger le système auditif des mammifères marins, où effectivement, je vais m'intéresser à une bande par exemple de cinquante hertz (50 Hz).

3145 Mais dans le cas de d'autres mammifères marins, peut-être qu'ils sont insensibles à la bande de cinquante hertz (50 Hz), donc ils sont sensibles à partir de cent hertz (100 Hz) par exemple. Donc il faut que j'aie voir dans les autres bandes de fréquences qu'est-ce que ça

donne. Peut-être qu'à cent hertz (100 Hz), ça me donne une bande, pas de deux cent quatorze (214 dB), mais de cent quatre-vingt-dix-huit (198) dB.

3150 Donc je pense que c'est important de pouvoir avoir un tableau qui permet de comprendre la mécanique derrière le son et pourquoi on utilise telle convention et dans quel but elle peut être utile.

3155 Dans un second ordre d'idée, je me demandais si c'était possible, parce que dans le Comité d'experts, il y a monsieur Peter Simpkin qui est un expert en acoustique marine, et j'aimerais ça pouvoir, si vous pouviez examiner la possibilité de pouvoir avoir monsieur Simpkin en lien téléphonique, soit par exemple aux Îles-de-la-Madeleine ou à Gaspé ou à Sept-Îles.

3160 Parce que j'essaie d'imager les choses, à savoir, est-ce qu'on pourrait poser des questions techniques au point de vue acoustique sonore, donc en direct à ce moment-là, qui permettraient de pouvoir poser un certain nombre de questions, d'avoir des réponses sur des aspects plus pointus de l'acoustique, est-ce que vous pouvez considérer cette demande-là et nous revenir, disons, dans les prochains jours?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3165 Oui, d'ailleurs on doit contacter monsieur Long et monsieur Simpkin pour répondre à certaines questions qui ont été soulevées ici.

3170 Et on va contacter monsieur Simpkin pour connaître ses disponibilités, soit à Gaspé ou ailleurs.

Je dois mentionner que monsieur Simpkin est unilingue anglophone.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3175 Si vous permettez, est-ce que vous seriez au courant que monsieur Simpkin a passé quelques années ici à Rimouski et que je pense qu'il s'exprime assez bien en français, à mon avis? C'est pas grave!

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Je sais que monsieur Simpkin comprend le français. Par contre, on a eu l'occasion, on s'est toujours exprimé en anglais avec lui.

3185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il comprend le français, donc les questions pourraient être adressées en français; on trouvera le moyen de traduire.

3190 À ce moment-là, il faudrait s'entendre d'avance alors s'il est disponible par exemple pour
les Îles-de-la-Madeleine par exemple où déjà, on est en train de regarder, parce qu'il y a des
pêcheurs anglophones aux Îles, donc déjà on est en train d'examiner la question. C'est pas un
kit de traduction simultanée, parce qu'on considère que c'est très très coûteux d'installer ce type
de système là avec les écouteurs mais on aurait une traduction style simultanée, quelqu'un qui
traduit les termes en même temps.

3195 Donc il peut y avoir une possibilité de s'arranger aux Îles-de-la-Madeleine par exemple.
On pourrait regarder ça en fonction des disponibilités de monsieur Simpkin.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3200 Oui, c'est certain que si dans les prochaines audiences, nous avons à travailler avec ce
document écrit et en communication directe avec monsieur l'expert, ce serait peut-être
intéressant de démarrer ça avec peut-être une présentation qui nous permettrait de comprendre
ce dont il va être question. Ça va être pour l'intérêt de tous ceux qui vont être présents
également et l'auditoire, pour éviter que ce soit trop hyper scientifique et qu'on se perde
pendant une demi-heure en discussions entre nous.

Monsieur McQuinn.

3210 **PAR M. IAN McQUINN:**

Oui, je voulais réitérer la demande, c'est effectivement pas clair pour les comparaisons
qu'on fait, surtout avec les bruits de bateaux, d'autres sources.

3215 Souvent, bien, normalement on regarde les sources sismiques en termes de larges
bandes, c'est la somme intégrale de toutes les fréquences ensemble. Effectivement, on dirait,
d'après la documentation ici, présentée par GSI, qu'on parle du pic, la fréquence qui est de
cinquante hertz (50 Hz).

3220 Moi, j'ai fait des calculs selon les données présentées dans l'évaluation
environnementale sur les valeurs de pic à pic qu'ils ont données ici, puis selon les calculs
standard, ça donne plutôt une source "level" dans les environs de deux cent quarante-six (246)
dB pour l'ensemble des fréquences.

3225 Aussi, si on calcule à partir du volume de la grappe, ça donne à peu près le même
ordre.

3230 Alors à moins qu'ils utilisent pas la grappe à sa pleine puissance pour faire ces relevés-
là, on dirait que le large spectre ou la large bande puissance de ces grappes-là, c'est
considérablement plus élevé que le deux cent quatorze (214 dB) qui est mentionné.

PAR LE PRÉSIDENT:

3235 C'est important par exemple, lorsqu'on veut déterminer des couloirs, par exemple de sécurité, quelle est la référence à ce moment-là utilisée.

3240 Donc il va y avoir un couloir utilisé pour les dommages physiques, disons, et aussi, mais pour l'audition, donc des dommages au système auditif, mais ça peut ne pas être la même référence qu'on va utiliser.

3245 Donc c'est important de pouvoir savoir, par exemple, bon, pic à pic, zéro à pic, RMS, SEL, SPL et aussi l'analyse spectrale, pour savoir dans quel objectif on les utilise, chacun de ces paramètres-là, et qu'est-ce que ça permet de déterminer, quel type de couloir de sécurité on détermine en fonction de ces différents paramètres là.

Je pense que ce serait important de pouvoir avoir une synthèse de cet aspect-là, pour le bénéfice de tous les gens notamment qui voudraient présenter des mémoires à la Commission et aussi pour le bénéfice de la Commission bien entendu.

3250 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3255 Les experts ont noté, en faisant la recherche dans la littérature, que dépendamment qui produisait le document, si c'était aux États-Unis, au Canada, en Angleterre, souvent les valeurs sont différentes. Donc nous, on va utiliser le métrique, les Anglais vont utiliser une autre façon de mesurer les choses.

Donc c'est surtout les conventions à l'intérieur des pays qui font que les façons de mesurer sont un peu différentes.

3260 Mais on va, avec les experts, clarifier la situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 J'imagine, du côté de Pêches et Océans, qu'on soit dans la région du Québec ou qu'on soit dans les Maritimes, dans l'Atlantique, j'imagine que les références doivent être les mêmes pour établir des couloirs de sécurité, monsieur McQuinn?

PAR M. IAN McQUINN:

3270 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

On utilise la même convention par exemple?

3275 **PAR M. IAN McQUINN:**

Oui, c'est ça. On a une convention qui, normalement, le niveau en dB, RMS, surtout, parce qu'effectivement, il y a différents standards, mais dans la littérature qu'on voit pour comparer les différentes sources, c'est toujours emmené en MRS.

3280

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3285 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Dans un autre ordre d'idée, j'hésitais à poser cette question, mais je pense que je vais la poser!

3290

Qu'est-ce qui nous permettrait de dire – je pose la question au Comité d'experts – qu'est-ce qui nous permettrait de dire, advenant un programme de levés, que ces levés ont été faits dans les meilleures pratiques environnementales et qu'elles n'ont pas eu de conséquences significatives sur l'intégrité écologique, qu'est-ce qui nous permettrait d'affirmer ça?

3295

PAR M. ROBERT JOLY:

Vous posez la question en termes d'efficacité d'application des mesures?

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3300

Non, je pose la question en termes plus, actuellement ce qu'on regarde, ce qu'on essaie de voir, c'est de regarder les impacts de l'activité et on se dit, écoute, les impacts sont incertains.

3305

Et là, je me dis, dans les zones de suivis environnementaux ou de surveillance de la pratique, on doit se dire à un moment donné, il s'agit d'une bonne pratique et ces levés sont faits pratiquement selon les règles de l'art avec le minimum ou l'absence, c'est le minimum, comment dire, la convergence avec les objectifs de conservation qu'on pourrait avoir par exemple.

3310

Qu'est-ce qui nous permet de dire d'un relevé, ce relevé-là a été bien fait, bien satisfait, comparé à un autre où on pourrait dire, il a été mal fait, mal satisfait, selon les règles de bonne pratique et tout?

3315 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Habituellement dans les pratiques d'évaluations environnementales, on a assorti les autorisations avec des programmes de surveillance et de contrôle puis de suivi qui sont – là, je le dis de façon générale, je cherche pas à l'appliquer particulièrement au sismique puisqu'il y a des conditions peut-être un peu plus difficiles pour le faire, mais de façon générale, c'est ce qu'on fait!

C'est qu'a priori au niveau de l'autorisation, on s'assure que dans l'autorisation, les conditions qu'on a voulu imposer apparaissent, si elles n'apparaissent pas implicitement dans la demande du promoteur, bien alors on lui impose, on le force à les utiliser.

Et pour s'assurer que ces mesures-là sont effectivement appliquées, on demande au promoteur de faire des rapports de surveillance. Il doit lui-même rendre compte de ce qu'il a fait. Donc on peut avoir des rapports réguliers d'activités qui rapportent qu'est-ce qui a été fait à quel moment.

Et pour savoir si effectivement il y a eu un effet de cette mesure, bien habituellement, on a des programmes de suivi comme tels, des programmes donc qui essaient de mesurer l'efficacité de la mesure telle qu'elle a été mise en application.

Ces programmes-là sont soit développés par le promoteur, dépendamment des procédures. Chez nous au ministère de l'Environnement du Québec, on insiste pour que ce soit le promoteur lui-même qui détermine la nécessité du suivi. S'il le fait pas, on va lui dire que ça en prend.

Mais lorsque dans les circonstances où dans les cas l'efficacité d'une mesure justement n'est pas certaine, ou dans le cas où un impact – où on n'a pas pu évaluer de façon suffisamment précise l'importance d'un impact, on peut savoir qu'il y en a un, mais on sait pas s'il est nécessairement fort, moyen ou faible par exemple, alors on demande qu'il y ait des programmes de suivi qui soient mis en place sur des périodes relativement longue, dépendamment du sujet qui est étudié. Dans certains cas, c'est même de très longues périodes.

Pour un programme par exemple qui a découlé de la mise en place des équipements de La Grande par Hydro-Québec, le suivi a duré pendant vingt-cinq (25) ans. Mais dans d'autres cas – évidemment, c'est un cas extrême – mais dans d'autres cas, c'est du moyen terme par exemple, pour s'assurer qu'effectivement, la mesure a apporté les effets qu'on souhaitait.

Et ça se fait souvent dépendamment de la nature du suivi qu'on fait, bien, ça peut nécessiter un protocole expérimental serré, un protocole de recherche, ou simplement des observations. Ça dépend de la nature du projet, mais avec des observations.

Et l'autorisation, en tout cas, qui est donnée, oblige le promoteur à réaliser le programme et à produire des rapports qui sont remis au ministère pour évaluation.

3360

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Ça, dans le cas des levés, j'imagine que vous avez réfléchi, le Comité, sur des indicateurs, appelons-les, je sais pas, indicateurs de performance en matière de protection environnementale de l'application de levés sismiques?

3365

PAR M. ROBERT JOLY:

Non, on n'est pas allé aussi loin que de s'interroger sur ces indicateurs-là, si on avait par exemple, dans un cas réel, à aller voir qu'est-ce qu'il faudrait mesurer. On n'a pas fait cet exercice-là.

3370

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Du côté de Pêches et Océans, ce serait quoi des indicateurs de bonne pratique de levés sismiques?

3375

En termes de conséquences environnementales, de bons indicateurs qui nous permettraient de dire, en observant le levé, tiens, celui-là a été fait selon les meilleures règles environnementales de pratique?

3380

PAR M. MICHEL GILBERT:

Monsieur le Président, c'est une question qui est à prime abord difficile à répondre. Ça demande une certaine réflexion.

3385

Mais il est clair que, d'une part, il est important de s'assurer que les données fournies par le promoteur dans son étude d'impact, par exemple l'utilisation puis la source, les caractéristiques de la source, le respect des mesures d'atténuation qui ont été proposées dans l'étude d'impact et pour lesquelles les autorisations ont été délivrées, il s'agit pour Pêches et Océans de s'assurer en fait que toutes ces mesures-là qui ont été proposées par le promoteur sont mises en place, de façon adéquate, et qui respectent l'autorisation.

3390

Donc c'est des mesures de contrôle pour s'assurer que, par exemple, la source qui a été utilisée est bien la source qui a été décrite dans l'étude d'impact. Qu'effectivement, ils ont eu, par exemple dans un cas hypothétique bien sûr, que si le promoteur s'était engagé à avoir six (6) observateurs pour les mammifères marins à bord du navire qui vont se relayer à toutes les sept-huit (7-8) heures ou à toutes les deux-trois (2-3) heures plutôt, pour s'assurer qu'il n'y ait pas des interférences de l'aspect fatigue des observateurs, etc., donc il s'agit pour Pêches et

3395

3400 Océans ou pour l'autorité responsable qui donne le permis – parce que dans la réalité, c'est pas
Pêches et Océans qui donne le permis, Pêches et Océans donne des avis.

Et c'est l'autorité responsable, soit l'Office national de l'énergie ou les Offices Canada-
Terre-Neuve ou Nouvelle-Écosse, il s'agit pour les autorités responsables de s'assurer que le
3405 promoteur, en bout de ligne, fait ce qu'il dit qu'il était prêt à faire pour minimiser les impacts.

Donc peut-être que ça, ça se traduit par la présence d'un observateur à bord qui
s'assure que la source qui est utilisée est bien la bonne, que tout mammifère marin qui a été
observé à l'intérieur d'un kilomètre (1 km) ou de la zone qui a été prescrite dans l'autorisation,
3410 que les mesures sont arrêtées, qu'à chaque fois que les canons repartent, par exemple, qu'une
procédure de démarrage graduel est bien mise en place tel que proposé par le promoteur, etc.,
etc.

Donc je pense qu'à prime abord, je pense que ce qui est le plus important, c'est que s'il
3415 y a une autorisation qui est délivrée pour un projet, en tenant compte des mesures d'atténuation
qui sont proposées puis etc., il s'agit de s'assurer que ces mesures d'atténuation sont bien
mises en place.

Puis comme monsieur Locat l'avait suggéré, de peut-être avoir accès aux données par
3420 exemple sur les observations de mammifères marins, pour s'assurer que tout a été fait selon
bien la forme, puis peut-être utiliser même les données d'observation des mammifères marins à
des fins scientifiques.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3425 Et jusqu'à maintenant, est-ce que vous avez réalisé de telles observations...

PAR M. MICHEL GILBERT:

3430 Comme je vous le mentionnais, Pêches et Océans est un ministère réviseur dans la
procédure fédérale qui touche l'exploration sismique, donc c'est les autorités responsables, soit
l'ONE et les offices qui ont la responsabilité de déterminer s'il y a lieu d'envoyer un observateur
ou de s'assurer que le promoteur fait en fait, comme je le disais tantôt, fait ce qu'il dit qu'il allait
faire.

3435 Je ne crois pas qu'il y ait de procédures strictes qui soient mises en place pour s'assurer
que tout est réalisé selon les conditions du permis.

Maintenant, j'inviterais la Commission à peut-être formuler ces questions-là directement
3440 aux offices ou à l'Office national de l'énergie, pour avoir une réponse plus claire à cet égard.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3445 Et dans vos avis, est-ce que vous avez pris en compte ces éléments? Est-ce que vous avez fait mention déjà de ces éléments de suivi et de rapport?

PAR M. MICHEL GILBERT:

3450 Il faudrait que je fouille un petit peu dans l'avis. Je me souviens pas qu'on ait recommandé une surveillance étroite des mesures d'atténuation proposées, parce que je crois pas qu'on se soit rendu jusqu'à donner une autorisation.

3455 Dans les avis que Pêches et Océans a donnés, les autorisations n'ont jamais été délivrées, puis la discussion s'est toujours orientée au point de vue des lacunes dans les études d'impact ou dans des recommandations de méthodes d'atténuation qui devraient être appliquées par le promoteur.

3460 Donc je pense pas, à prime abord je pense pas qu'on ait mis quelque chose spécifique à cet égard dans nos avis.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Merci.

3465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Monsieur Laliberté!

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3470 J'aimerais apporter certaines précisions concernant les mesures d'atténuation qui ont été proposées par le Comité d'experts. Je dois vous dire en tout premier lieu qu'il y a deux (2) recommandations qui sont vraiment innovatrices dans ce qui a été proposé par le Comité d'experts.

3475 Au lieu d'avoir une zone de protection, il y a deux (2) zones de protection. Et en plus d'introduire la notion de démarrage graduel, il y a une autre notion qui est une diminution graduelle à l'approche de mammifères marins lorsque ceux-ci s'approchent de la zone la plus large.

3480 Donc il y a deux (2) mesures qui ont été introduites dans les mesures d'atténuation, deux (2) mesures qui, à mon avis, n'ont jamais été citées nulle part ailleurs.

3485 Donc par souci vraiment de protection des mammifères dans le golfe et l'estuaire, je pense que les experts ont vraiment fait un effort pour minimiser, et le fait, je dirais qu'il y a même eu un troisième effort, c'est que les couloirs de sécurité doivent être multipliés par deux (2). Donc vraiment, là, il y a un facteur de sécurité qu'on ajoute.

3490 Il y a un deuxième couloir qui se rajoute et il y a une diminution graduelle à l'approche des mammifères.

Donc il y a eu un effort de la part du Comité d'experts.

3495 Et ma deuxième intervention, concernant ce qui a pu être fait ailleurs au Canada! Il y a la compagnie Devon qui est une compagnie qui se spécialise en inquisition sismique, ils ont faits des levés sismiques dans la mer de Beaufort, et tout ce qui a été fait au niveau environnemental est là-dessus.

3500 Et moi, je peux vous proposer de regarder ça. C'est un petit vidéo anglais, et pour le bénéfice de tout le monde, vous allez voir c'est quoi des canons à air, des géophones, un bateau sismique, des systèmes d'enregistrement et tout ce qui a été fait. Tout ce qui a été observé, de quelle façon ils ont observé les mammifères et toute la procédure.

3505 Donc je vous le propose.

PAR LE PRÉSIDENT:

3510 C'est ça, je pense que déjà certaines des personnes ici ont déjà regardé ça. Ça pourrait avoir un intérêt, je sais pas, peut-être aux Îles, quelque chose comme ça. Il faudrait qu'on le regarde. Je sais pas de quelle façon on pourrait procéder, rendre ça accessible.

3515 Parce que même si on veut le mettre sur notre site Internet, j'ai l'impression que ça doit faire un certain bagage à télécharger, télécharger sept cents (700) megs sur Internet, en tout cas, on risquerait d'avoir une surfacturation mensuelle! On peut le regarder.

On pourra en reparler du côté des analystes pour voir comment on pourrait s'organiser pour éventuellement – ça dure combien de temps, ce dvd là?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3520 Une quinzaine de minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3525 Pour pouvoir regarder ça. Peut-être qu'une analyste pourrait le visionner, on pourrait regarder...

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Je sais même pas si j'ai le droit de le publier, mais je pense qu'on peut le voir.

3530

PAR LE PRÉSIDENT:

J'imagine que ça a été diffusé. En tout cas, on pourra regarder la pertinence de ça effectivement, je vous remercie.

3535

Avant de terminer, monsieur Bois tantôt m'avait fait signe je crois? Allez-y.

PAR M. ANDRÉ BOIS:

3540

J'aimerais apporter une réponse à la question de monsieur André concernant le niveau de satisfaction des croisières qui est prévu ici dans l'étude.

3545

Les grossistes sont satisfaits dans une mesure de soixante-dix-huit pour cent (78 %), OK, très satisfaits même dans la mesure de soixante-dix-huit pour cent (78 %) pour les activités qui sont reliées à l'ensemble des croisières.

Et si on ne se limite qu'aux croisières des baleines, le niveau de satisfaction se maintient.

3550

Pour ce qui est des Québécois, le sondage a été fait après ça qu'auprès des Québécois et non auprès des autres. Le taux de "assez satisfait" et "très satisfait" démarre autour de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) avec l'accueil et les services et a une certaine faiblesse, on tourne autour de soixante-neuf pour cent (69 %) en ce qui a trait à l'originalité des croisières.

3555

C'est là qu'on s'aperçoit qu'effectivement, les croisières, notamment aux mammifères marins, sont toujours de même type, pour l'ensemble de l'industrie, il y a des exceptions. Mais généralement, c'est à peu près toujours le même type de croisière, et il n'y a pas beaucoup de changement dans leurs méthodes ou dans leurs plans de voyage.

3560

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Merci monsieur Bois.

3565

Dans les questions qui nous ont été envoyées par courriel, il y avait une question qui portait sur le principe de développement durable. Bon par exemple, à savoir, je crois que ça avait déjà été discuté, on demandait quelle était la définition de développement durable utilisée, je sais pas si c'est la même définition, par exemple, par le Comité, par le ministère des Ressources naturelles et aussi par le ministère de l'Environnement.

3570 Est-ce que c'est une définition conjointe que vous avez utilisée dans ce cas-ci, disons MRN, MENV et Comité, est-ce que tout le monde a utilisé la même définition de développement durable et si possible, à ce moment-là, bien, d'avoir le dépôt de la définition!

PAR M. ROBERT JOLY:

3575 Oui, je pense bien qu'on avait la même idée du développement durable qui est la définition qui veut qu'on assure la pérennité des ressources pour le bénéfice des générations futures.

3580 Je retrouverai la définition exacte qui est utilisée et je vais la déposer.

On s'entendait sur cette définition-là, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 Alors c'était une demande à cet effet-là.

3590 **MOT DE LA FIN**

PAR LE PRÉSIDENT:

3595 Alors nous allons, il est maintenant seize heures quarante-cinq (16 h 45), alors nous allons terminer la présente séance d'audience.

Bon, je remercie les personnes-ressources qui ont participé cette semaine, je remercie particulièrement ceux qui ne seront pas avec nous dans les semaines subséquentes.

3600 Je remercie également pour leur attention assidue les gens qui nous ont suivis sur Internet. Je rappelle que si des gens sur Internet, disons que le système de courriel demeure ouvert, donc il est toujours possible de poser des questions, d'adresser des questions à la Commission. Ces questions-là vont être traitées et nous essaierons à ce moment-là, les questions qui nous seront envoyées entre temps, nous essaierons bien entendu de les acheminer aux personnes-ressources disponibles aux Îles-de-la-Madeleine la semaine prochaine.

3605 Alors j'invite les gens à participer et à poser des questions et nous en ferons le traitement la semaine prochaine.

3610 Alors je vais aussi donc souhaiter une bonne fin de journée à tout le monde.

Du côté du Comité, est-ce qu'il y avait des choses à ajouter? Ça va, tout est beau.

3615 Du côté des personnes-ressources?

PAR M. MICHEL GILBERT:

3620 Monsieur le Président, j'ai un petit oubli. Je vais sortir le document, parce que je vous avais mentionné, la question du "gully", qu'actuellement, il y avait pas de ZPM qui étaient officiellement désignées, des ZPM en vertu de la Loi sur les océans qui étaient désignées en lien, en tout cas l'établissement des ZPM, bon.

3625 Il y a actuellement un projet de désignation qui est dans la Gazette du Canada pour l'établissement de ZPM dans le goulet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3630 Zone de protection marine pour le "gully".

PAR M. MICHEL GILBERT:

3635 Exactement. Et l'information est disponible sur le site de Pêches et Océans, je crois, et pour les besoins de la Commission, on peut soumettre le document qui donne des informations sur les raisons pour l'établissement de la ZPM, la façon d'approcher la réglementation, etc., etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

3640 Excellent, je vous remercie.

Alors du côté des autres personnes-ressources, ça va!

3645 Alors sur ça, nous allons mettre fin à la présente séance. Alors je remercie encore tous les participants, et pour ceux, comme je le disais tout à l'heure, pour ceux qui seront avec nous, bien, on se revoit la semaine prochaine, mardi de la semaine prochaine, mardi soir, nous allons être aux Îles-de-la-Madeleine.

Alors bonne soirée, bonne fin de journée.

3650 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3655 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.